

DELIBERATIONS

Du conseil d'administration

15 octobre 2022



CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/10/15-1

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 15/10/2022,
sous la présidence de Monsieur Manuel Cruz, en raison de l'empêchement de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du compte rendu du CA du 9 juillet 2022

Le conseil approuve le compte rendu du conseil d'administration du 9 juillet 2022 joint en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/10/2022

Manuel Cruz
Président de la séance

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION :
03/11/2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/10/15-2

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 15/10/2022,
sous la présidence de Monsieur Manuel Cruz, en raison de l'empêchement de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 et R741-4;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176, 177 et 178 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;

Vu le document de contrôle du 27 janvier 2020. relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;

Vu l'avis du contrôleur budgétaire régional,

Vu les documents comptables présentés au Conseil d'administration

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du budget rectificatif – exercice 2022

Article 1

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 32 ETPT sous plafond Etat
- 8 ETPT hors plafond

- **6 045 000 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - 2 620 000 € personnel
 - 2 340 000 € fonctionnement
 - 1 085 000 € investissement

- **5 875 000 € de crédits de paiement dont :**
 - 2 620 000 € personnel
 - 2 228 000 € fonctionnement
 - 975 000 € investissement

- - 664 285 € de solde budgétaire négatif

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Article 2

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 656 265 € de variation de trésorerie
- 86 363 € de résultat patrimonial
- 381 363 € de capacité d'autofinancement
- 163 860 € de variation du besoin en fonds de roulement
- 492 405 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

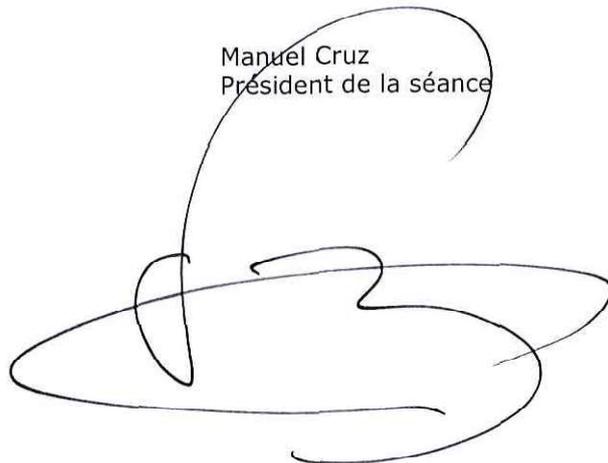
La délibération est mise au vote avec 30 membres en exercice et 19 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 9 membres présents.

Suffrages exprimés des présents et représentés : 25
Majorité des suffrages exprimés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/10/2022

Manuel Cruz
Président de la séance



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 03/11/2022

NOTE DE L'ORDONNATEUR - BUDGET RECTIFICATIF 2022 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15/10/2022

Évolutions significatives depuis le vote du BI 2022

L'élaboration du budget rectificatif (BR) présenté au conseil d'administration du 15 octobre 2022, apporte quelques modifications par rapport au budget initial (BI) voté mi-décembre 2021.

L'ensemble des chiffres présentés est relativement proche de ceux évoqués au BI, quelques ajustements sont à noter.

1 - Les recettes

Une trajectoire de recettes maintenue

Le montant des recettes, stable depuis plusieurs années, évolue légèrement.

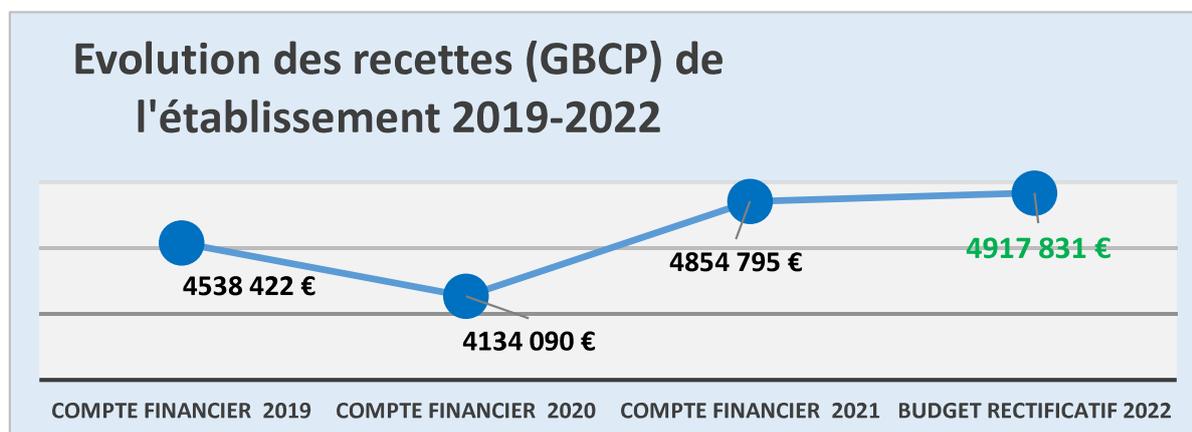
Si, au total, elles reculent légèrement en comptabilité budgétaire (- 315 K€ sur les recettes globalisées), on notera qu'il s'agit majoritairement du décalage d'une recette importante sur l'exercice 2023 (AAP FSE, 384 K€).

Pour le reste, la trajectoire des recettes propres (RP) est extrêmement stable (- 60K€ estimés entre le BI et le BR (2,1 M€ de RP au total).

Le montant des subventions augmente entre le BR et le BI, principalement du fait d'une augmentation de la SCSP (+ 89 K€).

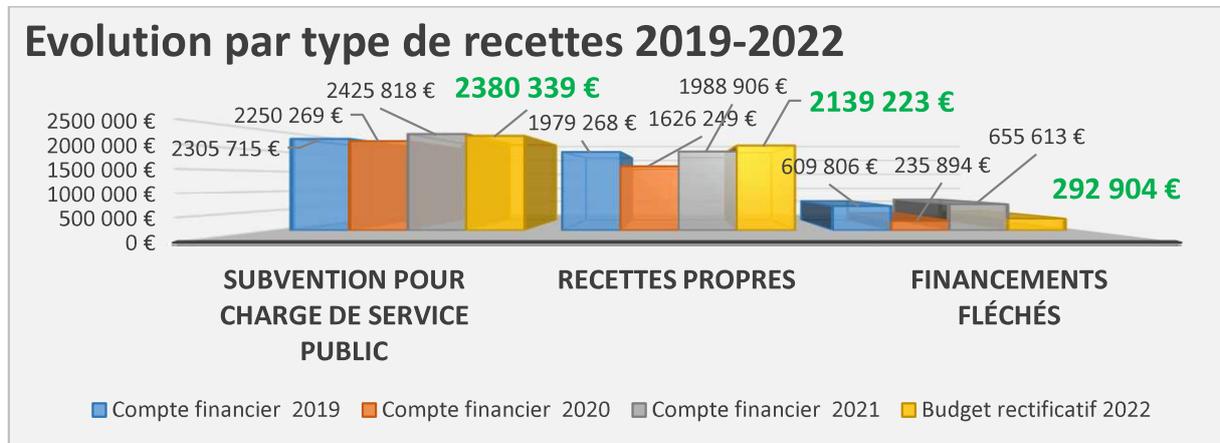
De même que les recettes fléchées (+ 70 K€ environ).

Les recettes augmentent à l'inverse en comptabilité patrimoniale (+ 87 K€), en grande partie du fait de la revalorisation du compte dédié aux neutralisation des subventions et reprises sur provisions liées en partie à des contentieux soldés (+ 220 K€ entre le BI et le BR).



Les recettes « socle »

Le socle des recettes propres de l'Institut se répartit comme suit

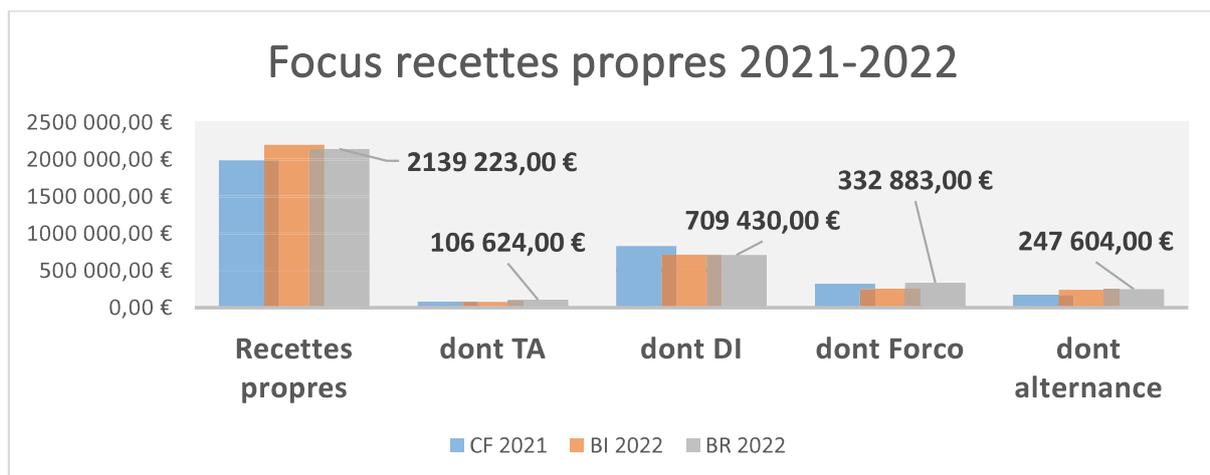


La SPCSP : la subvention principale perçue par l'établissement est en légère augmentation par rapport à l'évaluation du BI 2022 (+ 89 K€).

Les recettes propres : évaluées légèrement au-dessus de celles de l'exercice 2021 (+ 150 K€ environ), elles intègrent notamment, les droits d'inscription, (DI), les droits liés à la formation continue (Forco), la taxe d'apprentissage (TA) et les recettes liées à l'alternance.

La stabilité de ces recettes est illustrée par le graphique suivant.

Les autres recettes propres de l'établissement, près de 1 M€, sont constituées d'une myriade de recettes différentes : frais de dossier (400 K€), titres émis sur des années antérieures (250 K€), reversement / péréquation de charges (réseau ScPo, ENS parcours BELL, bâtiment EPS (300 K€)...



Les financements fléchés : issus pour l'essentiel de contrats de recherche ou de ressources liées à des dispositifs d'aide aux étudiants (bourses), leur niveau est en augmentation dans la prévision de l'exercice 2022, pour deux raisons principales :

- Il reste des reliquats sur certains contrat (Alcov, PAUSE), un nouveau contrat a été inscrit au BR (« cités éducatives »).
- Le montant et le nombre de bourses ERASMUS ont été revus à la hausse, entre le solde 2021-2022 et la quote-part versée sur l'exercice 2022-2023, la recette est évaluée à 150 K€ (plutôt que 120 K€ lors du BI).

Ainsi, la prévision de recettes intégrée au BR 2022, 5 210 735 €, reprend l'ensemble des points précédents.

2 – Les dépenses de masse salariale

Exprimées en crédits de paiement (CP)

Compte financier 2020 : 2 447 208 €

Compte financier 2021 : 2 609 941 €

Budget initial 2022 : 2 555 000 €

Budget rectificatif 2022 : 2 620 000 €

Depuis bientôt 3 ans, la prévision de masse salariale s'établit entre 2,5 M€ et 2,6 M€. Au moment de présenter le BR 2022, il apparaît que la prévision de l'exercice 2022 est sans doute légèrement sous-évaluée (d'environ 65 K€).

D'abord, un ensemble de mesures relativement impactantes pour l'établissement a été déployé depuis début 2022 pour faire face aux différentes crises économiques (énergie, matières premières ...).

Si certaines étaient anticipables (indemnité de télétravail), d'autres sont intervenues en cours d'année (revalorisation du point, indemnité inflation...).

Ainsi pour l'exercice 2022, l'établissement évalue les mesures générales de soutien au pouvoir d'achat comme suit :

- L'indemnité inflation 4,2 K€ déjà versée, il paraît plausible qu'une mesure de même type intervienne avant la fin de l'année, soit potentiellement 8,5 K€ de dépenses total.
- La prise en charge PSC, à hauteur de 15€ / mois par agent, l'Institut évalue le coût à 7 K€ sur l'année
- Les indemnités liées au télétravail à hauteur de 2 K€
- La revalorisation de 3,5 % au 1/07/2022 du point d'indice, soit 15 K€ pour 6 mois d'application.

Au total environ 32 K€ de dépenses de masse salariale découlent de ces dispositifs. La revalorisation du point entraînant également un effet année pleine 2023 de + 15 K€.

Ensuite, les dépenses de personnel sont impactées par quelques variations d'un exercice à l'autre pour le paiement des vacataires, l'Institut en compte entre 400 et 450 vacataires sur une année universitaire.

Le flux de décaissements pour les heures de cours et vacances d'enseignement est évalué à pratiquement 1,2 M€ pour 2022.

Ces variations sont liées, essentiellement, aux cycles d'ouverture des formations (notamment pour la formation continue), sur le processus global d'admission (nombre de candidats inscrits au CC1A, concours 2A...) et à l'impact des charges à payer de l'exercice antérieur.

Enfin, sur le plafond d'emplois, aucune modification majeure par rapport au BI : saturation du titre 3 (32 ETPT octroyés) et l'établissement conserve sur ses ressources propres les personnels recrutés via les contrats doctoraux et un alternant, soit 40 ETPT au total pour l'exercice 2022.

3 - Les dépenses de fonctionnement

Exprimées en autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Compte financier 2020 : 2 113 440 € / 1 669 345 €

Compte financier 2021 : 2 264 186 € / 2 109 946 €

Budget initial 2022 : 2 296 500 € / 2 286 500 €

Budget rectificatif 2022 : 2 340 000 € / 2 280 000 €

Les crédits de fonctionnement

Ils sont stables sur l'exercice 2022, malgré de nombreuses incertitudes sur le prix des énergies en fin d'année, mais une augmentation significative des engagements et, à fortiori, des décaissements ne semble pas justifiée.

En synthèse, le « socle » des dépenses de fonctionnement général (légèrement supérieur à 1M€) est constitué des frais relatifs à la gestion des trois sites de l'établissement :

- Les fluides (électricité, gaz, eau, chauffage...), environ 130K€.

Sur ce point au-delà du protocole conclut avec l'un des prestataires l'exercice 2022 ne présente pas de particularité. Il est à noter que sur le site EPS, l'établissement se rattache à compter de l'année 2023 au réseau de chaleur urbain.

- La maintenance, l'entretien (fournitures, produits...) et le ménage, environ 500K€
- Les prestations d'accueil et de sécurité / sûreté, environ 150K€

Comme évoqué au BI, les investissements significatifs dans le matériel de diffusion / captation vidéo ont un impact important sur l'exercice 2022, dans le cadre de l'AAP Région FSE, 100 K€ de crédits de fonctionnement sont prévus pour l'équipement des grandes salles (EPS et Saporta). La recette sera elle encaissée en 2023.

Enfin, quelques nouvelles dépenses sont prévues en 2022, pour certaines relativement importantes, comme le loyer pour le bâtiment Saporta (51 K€ / an).

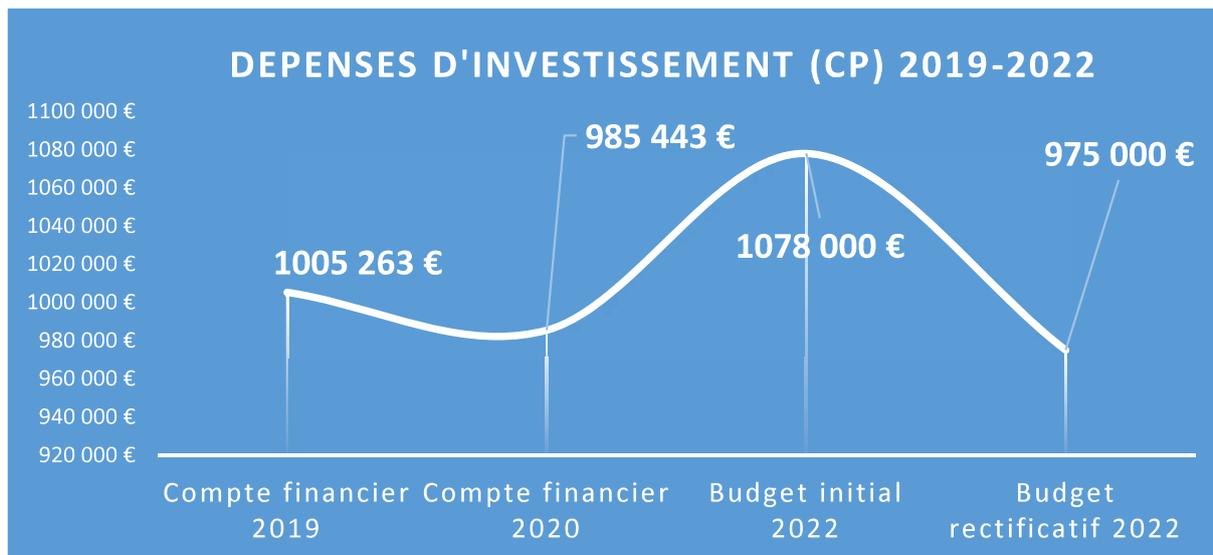
Sur la partie des dépenses fléchées, comme cela apparaît sur la partie recettes, l'essentiel des contrats étant arrivé à terme en 2021, il ne reste qu'un faible reliquat de dépenses.

Les bourses (UFA et ERASMUS, globalement évaluées à 292 K€) constituent l'essentiel des dépenses fléchées 2022.

Cela conduit à une proposition pour les dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 340 000 € pour les AE, 2 280 000 € pour les CP.

4 - Les dépenses d'investissement

L'exercice 2022 est marqué par une reprise de dépenses d'investissement « importante ».



Pour rappel les opérations de l'exercice 2022 sont les suivantes :

- **Au titre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) :**

Le projet de cafétéria (Work Café)

Le recrutement d'une maîtrise d'œuvre (fin 2021) a permis de lancer la phase d'études, l'essentiel des marchés et les travaux liés ont été validés en juin 2022. Ces derniers se poursuivront jusqu'en début 2023.

L'opération est évaluée au BR à 500 K€ (-70 K€ par rapport au BI) d'AE et 366 K€ de CP (conforme au BI).

La mise en œuvre du contrôle d'accès sur le site Espace Philippe Seguin (EPS)

Après les sites Saporta (2020), Marceau Long (2021), le dernier bâtiment (EPS) sera équipé en 2022 de la solution de contrôle d'accès.

L'opération est évaluée à environ 200 K€ d'AE sur l'exercice.

Diverses opérations d'aménagement d'espaces de travail

Sur les trois bâtiments, des réaménagements, reconfigurations d'espace et l'achat de mobilier sont prévus pour un total de 165 K€ d'AE et de 120 K€ CP en 2022.

Travaux d'accessibilité

Les crédits prévus sur 2022 pour les études (150 K€) d'accessibilité (Ad'ap) sur le site principal ont été repoussés à 2023.

Soit une prévision d'AE estimée à 945 K€.

- **Les opérations hors PPI :**

Outre les opérations d'investissement courant, il s'agit de travaux relatifs au renouvellement des installations audiovisuelles des grandes salles (site Saporta et EPS) qui impactent le plus le budget 2022, avec une évaluation à près de 100 K€ de décaissements.

En conclusion le total des dépenses d'investissement s'élève pour l'année 2022 à 1 085 000 € d'AE et 975 K€ de CP.

Analyse sur la soutenabilité du budget présenté

Si l'exercice 2021 s'était soldé lors du vote du compte financier par le constat d'un résultat patrimonial négatif (- 9 100€), un retour à l'équilibre dès 2022 paraît acquis.

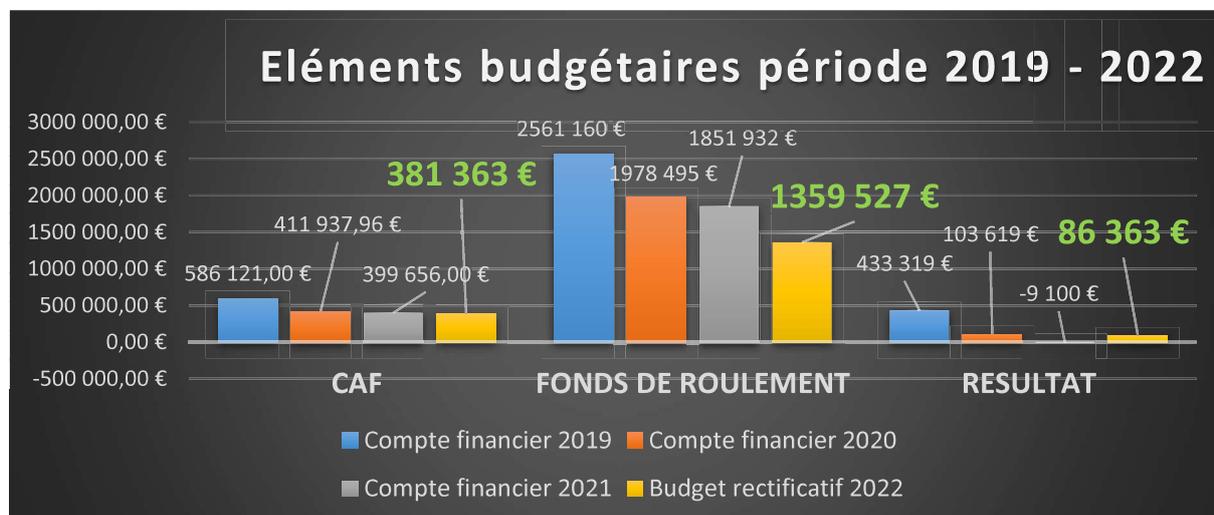
Le décalage constaté lors du BI 2022, au niveau des dépenses de fonctionnement en comptabilité patrimoniale, et plus spécifiquement les comptes n°62 et 65, a fait l'objet d'une vérification et le tableau n°6 a été remis en cohérence.

Ainsi, au regard des principaux outils d'analyse de la GBCP, qu'il s'agisse du plafond d'emplois, de la programmation par activités ou des autorisations AE / CP, la soutenabilité du budget rectificatif 2022 paraît assurée.

Au-delà d'un résultat patrimonial largement positif (+ 86 K€), le solde budgétaire reste négatif (- 664 K€) du fait des travaux d'investissement et de la mobilisation du fonds de roulement (FdR), comme chaque année.

Le niveau final du FdR reste élevé (1,3 M€) et le niveau de la trésorerie également (1,4 M€).

La capacité d'autofinancement (CAF - évaluée à 381 K€ pour 2022) de l'établissement peut être qualifiée de satisfaisante et surtout extrêmement stable depuis plusieurs années, elle permet de financer une partie des travaux réalisés sur fonds propres.



Au regard de ces éléments, la soutenabilité du BR 2022 semble assurée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/10/15-3

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 15/10/2022,
sous la présidence de Monsieur Manuel Cruz, en raison de l'empêchement de Madame Aurélie Robi-
neau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut
d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et
établissements;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Voyage universitaire à Cracovie – Visite du camp d'Auschwitz (Pologne)

Le conseil d'administration approuve le principe et les modalités d'organisation du voyage des
étudiants à Cracovie en Pologne (visite du camp d'Auschwitz) prévu en novembre 2022 tels que
présentés dans la note annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

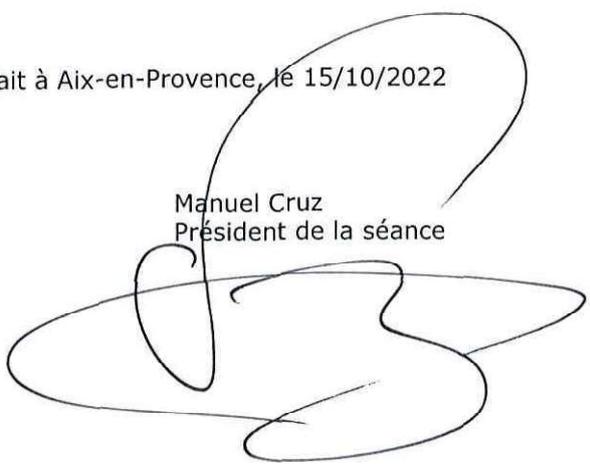
Présents et représentés : 25

Majorité des présents et représentés : 13

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à
l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Fait à Aix-en-Provence, le 15/10/2022

Manuel Cruz
Président de la séance



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 03/11/2022

VOYAGE ANNUEL A AUSCHWITZ / Novembre 2022

PRESENTATION

Depuis deux ans Sciences Po Aix organise un voyage annuel à Auschwitz. Il aura lieu en novembre 2022, à priori du 19 au 22.

L'organisation sera identique aux deux précédentes et concernera 20 étudiants de Sciences Po Aix et 10 élèves du lycée partenaire Saint Exupéry à Marseille. Il s'agit d'un voyage pédagogique organisé et financé à 80% par l'établissement dans le cadre de sa mission de lutte contre les discriminations. L'association étudiante de Sciences Po Aix, Excalibur, participe à l'organisation en programmant tout au long de l'année des conférences sur le thème de la mémoire et une visite du camp des Milles avant le départ en Pologne.

Participent à ce voyage :

- 20 étudiants de Sciences Po Aix (inscription par mail via Excalibur)
- 10 élèves du Lycée Saint Exupéry (Elèves de 1^{ère} et terminale inscrits dans le programme IEPEI)
- 5 enseignants (2 du lycée et 3 de l'établissement)
- 1 personnel administratif

Sciences Po Aix prend à sa charge :

- Trajets en avion + transferts
- Hébergement à l'hôtel + taxes diverses

Le coût est évalué à 12 K€.

Les élèves et les étudiants ont directement à leur charge :

- Les frais de transport sur place, l'entrée et le guide francophone lors de la visite des 2 camps (environ 1 K€ pour l'ensemble)
- Les frais de restauration midi et soir

L'association Excalibur organise et finance la visite de Cracovie le dimanche. La visite dure environ 5h sur le thème de la 2nd guerre mondiale :

Visites des lieux suivants :

- Musée de la Rue Pomorska (siège de la Gestapo).
- Déplacement en tramway ou en bus vers le quartier Kazimierz.

Visite de la Rue Szeroka-place principale du quartier Juif,
Synagogue Remuh et du cimetière Juifs.
Place des Héros dans le Ghetto.
Pharmacie du Ghetto,
Usine d'Oskar Schindler

- Ainsi, l'établissement prend en charge, par étudiant, un forfait moyen de 335 €.
- Les étudiants participent personnellement en payant directement les dépenses ci-dessus pour un montant individuel évalué à 50 € / jour.
- l'association Excalibur prend à sa charge les visites listées pour un montant évalué à 19 € par étudiant.

PROGRAMME DETAILLE

- **JOUR 1 :**
Vols Ryanair Marseille-Cracovie AR
Départ Marseille 14h20 - Cracovie 16h40
Transfert à l'hôtel

- **JOUR 2**
Visite d'Auschwitz : 5h pour les deux lieux / Transport vers les camps, ticket d'entrée + forfait guide, retour à l'hôtel

- **JOUR 3**
Visite guidée de Cracovie sur les lieux de la 2nd guerre mondiale : 5h

- **JOUR 4**
Matinée de réflexion et de restitution (travail en petits groupes animés par les enseignants et rédaction d'un compte rendu)
Transfert à l'aéroport
Départ Cracovie 17h00 - Marseille 19h20

LOGEMENT

- **IBIS KRAKOW CENTRUM 3* - CRAVOVIE (10mn à pied du centre-ville)**
Type de pension : nuit avec petit-déjeuner
Adresse : Władysława Syrokomli 2, 30-102 Kraków, Pologne
Téléphone : +48 12 299 33 00
Logement en Chambre double

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/10/15-4

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 15/10/2022,
sous la présidence de Monsieur Manuel Cruz, en raison de l'empêchement de Madame Aurélie Robi-
neau-Israël,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 952-11 et D. 741-9 à D. 741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;
- Vu** le décret n° 84-431 du 6 juin 1984, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment ses articles 40-1-1 et 58,
- Vu** le décret n° 2021-1423 du 29 octobre 2021 relatif à l'éméritat des professeurs des universités et des maîtres de conférences,
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Conditions d'attribution de l'Éméritat

Le conseil d'administration approuve les conditions d'attribution de l'éméritat telles que présentées dans la note annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/10/2022

Manuel Cruz
Président de la séance

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 03/11/2022

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'EMERITAT

Références réglementaires

Code de l'éducation, notamment article L. 952-11,

Décret n° 84-431 du 6 juin 1984, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment ses articles 40-1-1 et 58,

Décret n° 2021-1423 du 29 octobre 2021 relatif à l'éméritat des professeurs des universités et des maîtres de conférences,

Définition et bénéficiaires

L'éméritat permet aux professeurs des universités et maîtres de conférences admis à la retraite de continuer d'apporter un concours, à titre accessoire et gracieux, aux activités de recherche, à savoir : direction de séminaires et poursuite des directions des thèses acceptées avant l'admission à la retraite. De même, seuls les titulaires d'une habilitation à diriger des recherches peuvent participer à des jurys de thèse ou d'habilitation à diriger des recherches.

Durée de l'éméritat

Le décret n° 2021-1423 susvisé, entré en vigueur le 1^{er} novembre 2021, a limité la durée de l'éméritat à cinq ans, renouvelable pour deux périodes de même durée.

Ainsi, l'établissement entend faire application des nouvelles dispositions réglementaires, lesquelles seront cadrées au sein de l'Institut de la façon exposée ci-après.

A compter de la date d'approbation de la présente délibération, la durée de délivrance du titre d'émérite est de cinq ans renouvelable deux fois dans les mêmes conditions et pour la même durée.

Conditions de délivrance

La décision d'attribution de l'éméritat est prise par le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques, sur proposition de la commission scientifique (CS) réunie en formation restreinte aux membres habilités à diriger des travaux de recherche.

L'éméritat est attribué de droit, sur présentation du justificatif correspondant, aux professeurs d'université membres de l'Institut et ceux qui sont titulaires d'une des distinctions reconnue par la communauté scientifique dont la liste est établie par décret.

Critères d'appréciation de la demande

Sous réserve de l'intérêt du service, la demande d'éméritat sera appréciée sur la base de critères alternatifs suivants :

- **Poursuite d'encadrement des thèses en cours** : l'enseignant chercheur émérite ne devra pas s'engager dans l'encadrement de nouveaux doctorants.

Ou

- **Poursuite des activités de recherche en cours** : l'enseignant chercheur émérite ne devra pas s'engager dans un nouveau projet en tant que porteur

Ou

- **Poursuite des services rendus à l'établissement** : il peut être décidé d'attribuer l'éméritat à un enseignant-chercheur appelé à effectuer des missions de pilotage, de gouvernance, de représentation, d'expertise afin d'assurer le rayonnement et la notoriété scientifique de l'établissement.

Le cas échéant, l'éméritat prend fin automatiquement avec l'arrêt de ces fonctions.

Conditions d'exercice

Les conditions de présence des émérites au sein de l'Institut sont encadrées par une convention de collaborateur bénévole, qui prévoit les modalités de sa résiliation et les modalités de règlement des éventuels frais occasionnés par ses déplacements.

Modalités d'articulation des nouvelles dispositions avec les éméritats délivrés préalablement à l'entrée en vigueur du décret

A compter de l'année 2022, l'enseignant-chercheur ayant déjà bénéficié de l'éméritat, tel qu'il était réglementairement encadré avant l'entrée en vigueur de décret du 29 octobre 2021, bénéficie, au moment où il formule une demande de renouvellement de son titre, des mêmes droits ouverts par le décret du 29 octobre 2021 que ceux d'un enseignant-chercheur qui formule une demande de délivrance de l'éméritat pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du décret précité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/10/15-5

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 15/10/2022,
sous la présidence de Monsieur Manuel Cruz, en raison de l'empêchement de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,
Vu l'avis du Comité technique de l'établissement ;

DÉCIDE :

OBJET : Campagne d'emplois 2023

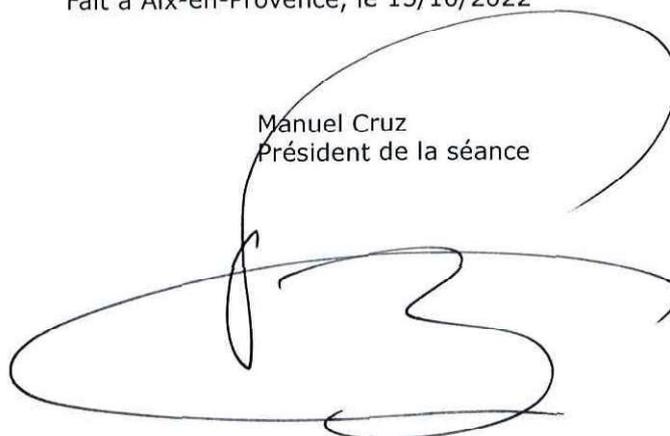
Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois du titre 2, plafond « Etat » telle que proposée dans le tableau en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/10/2022

Manuel Cruz
Président de la séance



Date d'affichage et publication : 03/11/2022

SUPPORTS ENSEIGNANT	Discipline origine	Numéro support	Occupant actuel- situation	Historique-observation	COMMENTAIRE	UTILISATION EN CE 2023
PR	71 info com	47	1 ATER 100% (histoire)	Support vacant depuis 31/08/2016	ATER	ATER
PR	-	15	Accueil des professeurs Invités	Professeurs invités de l'année	Vacant	INVITES
PR	02 droit	681	1 ATER 100% (ScPo)	TITULAIRE détachement 2 ans à compter 16/05/2022	ATER	ATER
PR	02 droit	42	Vacant	TITULAIRE mutation	Vacant	RECRUTEMENT PR DROIT
PR	02 droit	31	Titulaire	Départ retraite 31/08/2023	Vacant	RECRUTEMENT PR HISTOIRE
MCF	19 sociologie	17	1 ATER 100% (droit)	TITULAIRE disponibilité jusqu'au 31/08/2023	ATER	ATER
MCF	05 économie	19	Titulaire MCF	Poste susceptible d'être vacant	Possible mutation	Recrutement MCF en 05 en cas de départ
MCF	04 ScPo	22	Vacant	Titulaire sortant nomination PR		ATER / ANT ADM
MCF	02 droit	679	1 ATER 100% (ScPo)		ATER	ATER
SUPPORTS BIATSS	Service de rattachement actuel du poste	Numéro support	Occupant actuel- situation	Historique / observation	COMMENTAIRE	UTILISATION EN CE 2023
AAE	DREVE	48283G	CONTRACTUEL CDI	Titulaire en détachement	Occupé par 1 ANT CDD	MAINTIEN DE LA SITUATION 2022
AAE	SG	29265K	CONTRACTUEL CDI	Titulaire retraité (2015)	Occupé par 1 ANT CDI	MAINTIEN DE LA SITUATION 2022
IGE	RH	58808X	TITULAIRE DETACHE		Occupé par 1 titulaire en détachement	MAINTIEN DE LA SITUATION 2022
IGE	DREVE	59130X	CONTRACTUEL CDI	Titulaire disponibilité	Occupé par 1 ANT CDI	MAINTIEN DE LA SITUATION 2022
A.S.I.	DREVE	59137E	CONTRACTUEL CDI	Création de poste au 1/9/2014	Occupé par 1 ANT CDI	MAINTIEN DE LA SITUATION 2022
BIBAS (ancien support Tech 59 155Z transformé camp emploi 21)	BIB	79889L	CONTRACTUEL CDD	Nomination titulaire en cat A (2017)	Occupé par 1 ANT CDD	MAINTIEN DE LA SITUATION 2022
TECH	DREVE	55589Y	CONTRACTUEL CDI	mutation titulaire avril 19	Occupé par 1 ANT CDI	MAINTIEN DE LA SITUATION 2022
TECH	MESOPOLHIS	48283G	CONTRACTUEL CDD	titulaire poste promo	Occupé par 1 ANT CDD	MAINTIEN DE LA SITUATION 2022
ATRF (ancien support adjenes 38233 H transformé camp emploi 21)	BIB	59925L	CONTRACTUEL CDD	depart retraite mars 20	Occupé par 1 ANT CDD	MAINTIEN DE LA SITUATION 2022
ATRF	CAB	54124 F	CONTRACTUEL CDI	Titulaire disponibilité	Occupé par 1 ANT CDI	MAINTIEN DE LA SITUATION 2022

ELEMENTS RELATIFS A LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2023

Dans le cadre de la gestion des effectifs du titre 2 (personnels titulaires de l'Institut), la campagne d'emplois définit chaque année les besoins en recrutement de l'année à venir qu'il s'agisse des personnels enseignants (enseignants chercheurs, enseignants du second degré, ATER...) ou administratifs.

Dans le cadre de la stratégie globale de l'établissement, la campagne d'emplois permet de renforcer les secteurs identifiés comme prioritaires (l'alternance en 2019, l'anglais et l'histoire en 2020) ou les disciplines dont le taux d'encadrement n'est pas suffisant.

Pour rappel, l'an passé, une enseignante en droit et un professeur d'économie ont été recrutés.

1/ La campagne d'emplois des personnels enseignements

L'Institut comptera au 1^{er} septembre 2023, 9 supports d'enseignants vacants (4 postes de maître de conférence - MCF - et 5 de professeur des universités - PR).

Un enseignant (PR) prendra sa retraite à l'été 2023.

D'une part, il est proposé de le remplacer « poste pour poste », à savoir un recrutement en droit, support n°42.

D'autre part, de prévoir le recrutement d'un professeur en histoire, support n°31.

Enfin, est intégrée la possibilité d'ouvrir un poste de MCF, en économie, susceptible d'être vacant du fait de velléités de départ d'une enseignante à la rentrée prochaine (support n°679).

Pour le reste des emplois, il est proposé une utilisation pratiquement similaire à celle de l'année antérieure, avec essentiellement des recrutements de personnels ATER.

2/ La campagne d'emplois des personnels BIATSS

La campagne emplois 2023 affiche 10 postes vacants pour les personnels administratifs et techniques. Néanmoins, tous les emplois sont occupés soit par un agent non titulaire en contrat à durée déterminée (4) ou indéterminée (5).

Enfin un emploi est occupé par un titulaire en détachement.

Il n'est, à ce stade, pas prévu l'ouverture de concours pour l'année 2023, la présente campagne a fait l'objet d'une présentation en Commission Scientifique (CS), Conseil d'Administration Restreint (CAR) et au Comité Technique d'Etablissement (CTE) pour avis.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/10/15-6

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 15/10/2022,
sous la présidence de Monsieur Manuel Cruz, en raison de l'empêchement de Madame Aurélie Robi-
neau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2020/12/12-5 du 12 décembre 2020 relative à la création du Master tri-diplômant en communication politique et risques démocratiques (Master « CORIS »)

Vu la délibération 2021/07/10-12 du Conseil d'administration du 10 juillet 2021 relative à l'approbation de la convention quadripartite du Master CORIS ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu le règlement des études ;

DÉCIDE :

OBJET : Avenant n°1 à la convention quadripartite internationale tri-diplômante relative au Master « Communication politique et risques démocratiques » (CORIS)

Le conseil d'administration approuve l'avenant n°1 à la convention quadripartite internationale tri-diplômante relative au Master « Communication politique et risques démocratiques » (CORIS) entre Aix-Marseille Université (AMU), l'Université de Sherbrooke et l'Université Catholique de Louvain (UCL) tel qu'il est joint en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 25

Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/10/2022

Manuel Cruz
Président de la séance

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 03/11/2022

**Avenant n° 1 à la Convention interuniversitaire relative à l'organisation de la
Maîtrise en Communication politique internationale et risques démocratiques
conjointe tri-diplômante
entre les programmes de
Maîtrise en communication de l'Université de Sherbrooke,
Master en communication de l'Université catholique de Louvain
et Master de science politique de Sciences Po Aix**

ENTRE :

L'Université de Sherbrooke, représentée par le Professeur Jean Goulet, vice-recteur, 2500, boul. de l'Université, Sherbrooke (Québec) CANADA J1K 2R1– ci-après dénommée UdeS

ET :

l'Université catholique de Louvain – représentée par le Professeur Vincent Blondel, Recteur, Place de l'Université 1, 1348 Louvain-la-Neuve, BELGIQUE - ci-après dénommée UCLouvain

ET :

L'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, établissement public administratif d'enseignement supérieur - représenté par le Professeur Rostane Mehdi, Directeur, 25, rue Gaston-de-Saporta, 13 621 Aix-en-Provence, FRANCE - ci-après dénommée Sciences Po Aix

ET

Aix-Marseille Université,
Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel,
Représentée par son président, monsieur Eric BERTON,
Dont le siège social se situe jardin du Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 7, - ci-après dénommée « Aix-Marseille Université (AMU) »,

ci-après les Parties.

Préambule

Les parties ont signé une convention de collaboration (n° 2021-7086) entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2021, dénommée ci-après « la convention ». Celle-ci a été signée pour une durée de cinq ans.

Un avenant est nécessaire afin de mettre à jour le programme repris en annexe 1. Celui-ci est en effet modifié pour l'année académique 2022-2023.

Il est dès lors convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le programme d'étude repris au point 2b (soit aux pages 14 à 17) de la convention est remplacé par le tableau ci-annexé.

Toutes les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 2 :

Le présent avenant entre en vigueur à la rentrée de l'année académique 2022-2023.

Fait le 15 octobre 2022 en quatre exemplaires originaux, chaque partie reconnaissant en avoir reçu un.

Pour **l'Université de Sherbrooke** :

Prof. Jean Goulet

Vice-recteur aux relations internationales

Date :

Pour **l'Université catholique de Louvain** :

Prof. Vincent Blondel

Recteur

Date :

Pour **Aix Marseille Université**

Prof. Eric Berton

Président de l'Université

Date:

Pour **l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence** :

Prof. Rostane Mehdi

Directeur

Date :

ANNEXE

Programme d'étude valable à partir de l'année académique 2022-2023

	Master en Communication politique internationale et risques démocratiques	
Semestre 1 d'automne à Sciences PoAix		
PSPAU16	Séminaire : L'action publique comme gouvernement des conflits et controverses	5 ECTS
PSPAU17	Genèse des controverses politiques contemporaines	3
PSPAU18	Science politique de l'UE et Programme Brussels' World Simulation BWS	6
PSPAU20	Nouveaux experts de l'international : ONG, lobbys, think tanks	3
PSPAU21	Médias et mondialisation	3
PSPAU22	Méthodologie de l'enquête en SHS : produire, diffuser et analyser l'information	3
Un cours au choix parmi les deux ci-dessous		3
PSPA04D	Gouvernance et religion	3
PSPA11B	Enjeux numériques de l'information	3
Deux cours au choix parmi les 7 proposés		4
PSPA02F	Gouverner l'Islam en Méditerranée	2
PSPA12A	Art, politique et opinion publique	2
PSPA08A	Conflits et défis des relations internationales	2
PSPA02A	Dynamiques religieuses et mondialisation	2
PSPA12B	Ecrire une chronique culturelle pour le web / radio	2
PSPA10A	Professionnels de la politique	2
PSPA02D	Violences et sortie de violence à l'international	2
Semestre 2 de printemps à Louvain-la-Neuve ou à Mons (campus au choix)		
Parcours à Louvain-la-Neuve : Communication stratégique des organisations		
LCOMU2708	Participation politique à l'heure du web : controverses numériques et community management	5
LCOMU2371	Développement et gestion de projet	5
LCOMU2704	Communication des organisations alternatives	5
LCOMU2617	Communication publique et relations aux médias	5
MCOMU2707	Tutorat CORIS	5
Un cours à choisir parmi les 7 proposés		5
LCOMU2619	Nouvelles narratologies et transmedia	5
LCOMU2710	Approche éthique et critique de la communication d'organisation	5
LCOMU2618	Identités culturelles et usages médiatiques	5
LANTR205	Anthropologie politique: rapports de pouvoir et modes de résistance	5
LSPRI2210	Democratic innovations and transformations	5
LDVLP2170	Mondialisation, résistances et mouvements sociaux	5
LSPRI2300	International Negotiation	5

Parcours à Mons : Stratégie communication Web		
MCOMU210	Communication d'intérêt général et publics citoyens	5
MCOMU2112	Stratégies de communication et communication de crise	5
MCOMU2115	Projet de communication	5
MCOMU2210	Production éditoriale et production médiatique sur le web	5
MCOMU2707	Tutorat CORIS	5
Un cours à choisir parmi les 6 proposés		5
MCOMU2109	Pratiques de communication culturelle	5
MSPOL2141	Médias et politique	5
MSPRI2144	Les organisations internationales dans la gouvernance globale	5
MSPRI2160	Genre et développement durable	5
MSPRI2164	Sciences, droit et politiques des changements climatiques	5
MCOMU2213	Atelier de production communicationnelle	5
Semestre 3 d'été et automne à Sherbrooke		
COM881	Information, journalisme et risques démocratiques	6
COM794	Activité d'encadrement à la rédaction	4
COM883	Séminaire de recherche en communication politique internationale	4
COM884	Séminaire thématique en communication politique internationale	4
REL714	Enjeux en politique internationale	6
COM750	Projet d'essai	6
Semestre 4 - mémoire + stage		
LCOMU2920/COM752	Stage (12 semaines minimum)	10
LCOMU2900B/COM753	Mémoire	20

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/10/15-7

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 15/10/2022,
sous la présidence de Monsieur Manuel Cruz, en raison de l'empêchement de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu le règlement des études de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Convention avec Avignon Université

Le conseil d'administration approuve la convention cadre avec Avignon Université telle qu'annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

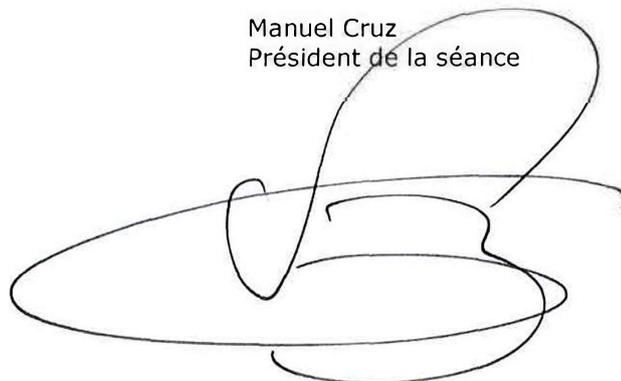
Présents et représentés : 25

Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/10/2022

Manuel Cruz
Président de la séance



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 03/11/2022

CONVENTION-CADRE DE COOPERATION

Relative au parcours pédagogique « IEP » dans la Licence
AES-Science politique d'Avignon Université

Entre

AVIGNON UNIVERSITE

Sise, 74 rue Louis Pasteur, 84029 Avignon Cedex 1
Représentée par son-Président Monsieur Philippe ELLERKAMP
Ci-après désignée « AU » ;

Et

L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX EN PROVENCE

25, rue Gaston de Saporta – 13625 Aix-en-Provence
Représenté par son Directeur Monsieur Rostane MEHDI
Ci-après désigné « l'IEP » ;

Ensemble désignés « les Parties » ;

Vu le contrat de site AMPM

Vu la Convention-cadre de coopération relative à la création d'un parcours pédagogique « IEP » dans la Licence AES-Science Politique d'Avignon Université signée en 2018.

Préambule :

Dans le souci d'étendre la démocratisation des filières d'excellence auprès des publics les plus modestes, représentatifs de la diversité de la jeunesse de France et à bon potentiel scolaire les Parties envisagent de prolonger la mise en œuvre du parcours spécifique « IEP » mis en place à la rentrée 2018 dans la licence AES-Science Politique d'AU. Ce dispositif visait à cibler le bassin étudiant paupérisé d'Avignon en offrant la possibilité aux étudiants ne pouvant envisager financièrement une préparation au concours des IEP, de suivre ce dispositif au cours de leur trois années d'université dans une Licence, parcours type « Science politique ». Au-delà de l'intégration au sein d'un IEP, le dispositif vise à renforcer les moyens d'une réussite dans une Licence qui offre une formation proche de celle de l'IEP.

La spécialisation « Science politique » de la Licence AES d'AU, et la forte correspondance entre les enseignements qu'elle dispense et ceux dispensés lors des 2 premières années de Sciences Po Aix, permet de faire accéder les étudiants du bassin avignonnais à une offre de formation en science politique sinon exclusivement disponible à l'IEP d'Aix-en-Provence et à l'université de Nice en région PACA. Elle répond à la demande d'étudiants encore peu mobiles, cumulant souvent difficultés sociales et économiques mais néanmoins bons élèves et pouvant s'inscrire dans ce type de parcours. Ces étudiants correspondent aux publics visés par le dispositif « Égalité des chances » du programme IEP-EI dans lequel Sciences po Aix est engagé depuis plusieurs années. Du côté d'AU, la nature du public étudiant depuis la mise en place de la spécialisation « Science politique », et plus particulièrement depuis la mise en œuvre du Parcours pédagogique « IEP », ne cesse de confirmer la pertinence de ce positionnement en termes de valorisation de la formation, et donc des études à l'université, auprès des lycéens des établissements alentours.

Eu égard aux missions des IEP et des Universités en matière de recherche et de formation initiale dans le supérieur, et compte-tenu des enjeux de démocratisation de l'accès aux filières d'excellence et de la volonté commune de l'IEP d'Aix-en-Provence et d'AU de développer des collaborations pérennes sur la base des relations existantes entre les équipes pédagogiques et de recherche, les deux établissements ne peuvent que faire le constat de la très forte complémentarité potentielle de leurs activités d'enseignement et de recherche dans les domaines des sciences sociales et politiques.

Ceci étant exposé, les parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention-cadre a pour objet de définir les modalités de la coopération entre l'IEP et AU portant sur le dispositif appelé Parcours pédagogique « IEP » au sein de la licence AES-Science Politique d'AU en vue d'une validation de trois années de formation et de l'attribution d'un supplément au diplôme certifiant l'attribution de crédits « Sciences Po Aix » pour les étudiants de la Licence AES-SP.

Ce dispositif est un outil de formation destiné à :

- Aider à la préparation du concours commun des sept IEP en L1 ; du concours de 2^{ème} année en L2 de l'IEP d'Aix et favoriser un accès au concours d'entrée en 4^e année d'IEP à l'issue de la L3.
- Préparer les élèves à la réussite dans l'enseignement supérieur.
- Stimuler l'ambition des élèves vers des études de haut niveau.

Cette coopération, outre la mutualisation des ressources, est animée par plusieurs objectifs :

• Objectifs pour les étudiants

- Valorisation pour l'accès en master et dans l'insertion professionnelle
 - Attribution d'un supplément au diplôme certifiant l'attribution de crédits « Sciences Po Aix »
 - Attestations écrites d'obtention des UE de l'IEP d'Aix à joindre au supplément au diplôme de Licence AES-SP, parcours pédagogique « IEP »

• Objectifs pour AU

- poursuivre le travail de requalification et de mixité des publics de la licence AES-SP engagé depuis 2010 en attirant sur ce parcours des étudiants de bon niveau qui, sans ce dispositif, ne s'inscriraient pas prioritairement à AU ;
- accroître significativement l'internationalisation de la formation par l'obligation d'une 2^{ème} langue obligatoire et la mobilité Erasmus d'étudiants de S5 et/ou S6 AES-SP chaque année.
- nourrir une forte émulation au sein de la Licence pour la préparation aux mentions de masters de l'UFR-Ip DEG : Sciences sociales, spécialité Politiques sociales ; et Innovation, entreprise et société, spécialité Gouvernance des données ;
- renforcer et rendre visible l'engagement d'AU sur le dispositif « Égalité des chances » ;
- concrétiser un partenariat pédagogique pertinent dans le cadre du contrat de site AMPM.

• Objectifs pour l'IEP d'Aix

- enrichir la diversité des publics étudiants dans le cadre des concours d'entrée en master ;
- renforcer l'engagement de l'IEP sur le dispositif Égalité des chances ;

- concrétiser un partenariat pédagogique pertinent avec la licence proposant une formation en science politique très cohérente
- un accès pour les étudiants de cinquième année (5A) au diplôme national master « Sciences sociales, spécialité Politiques Sociales » ou « Innovation, entreprise et société, spécialité Gouvernance numérique » d'AU.

Article 2 : Description du dispositif

Pouvant concerner jusqu'à 25 étudiants de L2, ce dispositif donne lieu à la délivrance d'un supplément au diplôme lors de l'obtention de la Licence AES-SP. L'accès au parcours est proposé par le Responsable du Parcours « IEP » de la Licence AES-SP avec validation par le Directeur de l'IEP d'Aix. Ce parcours implique pour l'AU, quelques aménagements pédagogiques à coût zéro, et pour les étudiants, un certain investissement, en temps de transport notamment :

- Dès le semestre 2 : Les étudiants ont accès à une 2^{ème} langue obligatoire *via* le dispositif UEO (Unité d'Enseignement d'Ouverture) ou l'accord de mutualisation qui lie les Licences AES-SP et LEA d'AU, depuis septembre 2019 ;
- Semestre 3 : Les étudiants suivent, en partie et/ou intégralement le cours magistral (CM) de spécialité du Module « Analyse et stratégie politiques » de deuxième année (2A) de l'IEP. La validation de cet enseignement qui implique la mise en place d'une modalité d'évaluation, donne lieu à l'obtention de crédits, dont le nombre est équivalent à ceux affectés à l'enseignement de L2 AES-SP dont les étudiants du Parcours « IEP » sont dispensés
- Semestre 4 : Les étudiants suivent l'une des Conférences de méthode de spécialité du Module « Analyse et stratégie politiques » de deuxième année (2A) de l'IEP. Le suivi non évalué de cet enseignement, qui est attesté par la production d'attestations de présence, ne donne pas lieu à l'obtention de crédits (mais à l'attribution par concordance d'une UEO dans le cadre de la Licence AES-SP) ;
- Semestres 5 & 6 : Les étudiants doivent soit :
 - Effectuer au S5 une mobilité Erasmus (ou assimilable) avec suivi de cours de science politique & suivre au S6 le cours magistral (CM) de spécialité du Module « Analyse et stratégie politiques » ou l'un des Cours à option en Anglais de deuxième année (2A) ; la validation de cet enseignement, qui implique la mise en place d'une modalité d'évaluation, donnant lieu à l'obtention de crédits, dont le nombre est équivalent à ceux affectés à l'enseignement de L2 AES-SP dont les étudiants du Parcours « IEP » sont dispensés ;
 - Suivre au S5 l'un des Cours à option en Anglais (2A) ; la validation de cet enseignement, qui implique la mise en place d'une modalité d'évaluation, donnant lieu à l'obtention de crédits, dont le nombre est équivalent à ceux affectés à l'enseignement de L2 AES-SP dont les étudiants du Parcours « IEP » sont dispensés & effectuer au S6 une mobilité Erasmus (ou assimilable) avec suivi de cours de science politique ou un stage (durée minimale de 13 semaines) ;

Article 3 : Domaines de la coopération

La présente coopération porte sur les axes suivants :

a/ Articulation entre la licence AES-SP et les parcours types de master gérés par l'IEP d'Aix

Cette articulation devra tenir compte des conditions spécifiques de l'accès au concours de 4^{ème} année de l'IEP d'Aix. Une intégration sera également possible au niveau M2.

b/ Collaboration au dispositif de formation et de recherche entre enseignants-chercheurs des deux établissements

Pour cette collaboration, sera mis en place un principe de participation croisée des équipes pédagogiques d'AU et de l'IEP pouvant concerner :

- les UE mutualisées ;
- la sélection des étudiants éligibles au dispositif ;
- les certifications.

Les contributions respectives devront être équilibrées. Les équipes pourront être invitées aux manifestations scientifiques et pédagogiques organisées par les Parties.

Développé pour l'instant à coût constant, le dispositif pourrait donner lieu ensuite à diverses expérimentations pédagogiques innovantes : proposition de cours communs dans les maquettes de la licence AES-SP et du module de 2^e année Analyse et stratégie politiques de l'IEP, partagé entre deux enseignants mobiles, et alternativement dématérialisés sur les deux sites (plateforme numérique dynamique et visioconférence croisée) ; participation à l'organisation de conférences à l'IEP ; montage d'exercices de simulation avec travail en immersion sur 3 jours autour d'un problème de politique publique...

c/ Collaboration à la recherche

Les deux Parties peuvent envisager de collaborer à des études ou recherches en lien avec les projets pédagogiques proposées aux étudiants dans les deux formations.

d/ Ressources documentaires

Les centres documentaires de l'IEP sont ouverts aux étudiants de la licence AES-SP selon les conditions prévues par l'IEP pour ses propres étudiants.

e / Collaboration pédagogique

La coopération se traduit notamment par :

- l'accueil des étudiants dans les locaux et les enseignements de l'IEP ;
- la mutualisation à terme de cours et déplacement des enseignants de l'IEP sur le site d'AU
- les dispenses d'assiduité éventuellement nécessaires dans le cadre de procédures RSE (régime spécial d'étude) ;
- la valorisation de la certification du suivi des cours et la validation des crédits de l'IEP d'Aix dans le supplément au diplôme de la Licence AES-SP ;
- l'organisation d'événements tels que l'accueil des étudiants et la remise des diplômes avec la participation des représentants de chaque Partie.

Article 4 : Lieu des enseignements

Les enseignements se dérouleront pour l'essentiel dans les locaux d'AU hors-UE mutualisées sur le site de l'IEP auxquels les étudiants concernés par le dispositif doivent obligatoirement assister. Pour les UE mutualisées l'IEP accueillera les étudiants dans ses locaux sans aucune contrepartie financière.

Article 5 : Modalités financières

Les étudiants de la Licence AES-SP parcours pédagogique « IEP » seront inscrits à AU sans aucun coût supplémentaire que les droits d'inscription.

Chaque établissement prendra à sa charge les frais afférents à ses enseignants.

Article 6 : Communication

L'IEP et AU s'autorisent l'utilisation respective de leurs logos dans leur communication interne et externe propre à la présente coopération. Néanmoins, la marque et le logo « Sciences Po Aix »

reste propriété de l'IEP et ne pourra pas être utilisé à des fins de diplomation par AU tout comme celle du réseau des IEP.

Article 7 : Assurance

Chacune des Parties souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile dans le cadre de la présente convention.

Article 8 : Exécution de la convention

Une instance de suivi pédagogique et d'application de la présente convention est mise en place. Cette instance se compose, a minima, du Responsable du Parcours « IEP » de la Licence AES-SP d'AU et d'un représentant de l'équipe pédagogique de l'IEP. Elle se réunit une fois par an pour faire le bilan des actions réalisées et envisager d'éventuelles évolutions du dispositif.

Article 9 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties et, le cas échéant, après approbation des instances compétentes de chacun des établissements.

Elle est conclue pour une durée de quatre années universitaires : du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2026.

Elle pourra être prolongée ou renouvelée de manière expresse, par voie d'avenant.

Article 10 : Modification

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

Article 11 : Résiliation

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé réception, avant le 1^{er} mars précédant la rentrée universitaire. Cette résiliation ne sera effective qu'à compter de la prochaine année universitaire, toute année de partenariat commencée devant être intégralement exécutée afin de ne pas pénaliser les étudiants en cours de formation.

Article 12 : Conventions d'application

Pour chaque année universitaire, l'instance de suivi pédagogique et d'application (cf. article 8 ci-dessus) établit notamment, au besoin :

- les modalités de sélection et le nombre d'étudiants concernés par l'application de la présente convention ;
- l'intitulé des cours suivis par les étudiants à l'IEP ;
- le calendrier des cours ;
- les modalités de suivi et d'évaluation.

Au regard des retours d'expériences, des ajustements pourront être insérés dans la convention d'application.

Les modalités précitées ainsi que les actions qui ne sont pas encadrées par la présente convention mais qui s'inscrivent dans le cadre de la coopération feront l'objet de conventions spécifiques.

Les conventions spécifiques et tout autre document concernant le dispositif mis en place par les Parties seront annexés à la présente convention.

Article 13 : Attribution de compétence juridictionnelle

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. A défaut d'accord amiable, seul le tribunal administratif de Nîmes sera compétent pour connaître le litige.

Fait en 4 exemplaires originaux, à Avignon, le

Pour AU

Pour l'IEP

Le Président,
Philippe ELLERKAMP

Le Directeur
Rostane MEHDI

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/10/10-8

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 15/10/2022,
sous la présidence de Monsieur Manuel Cruz, en raison de l'empêchement de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu le règlement des études de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Modifications du règlement des études

Le conseil d'administration approuve les modifications du règlement des études telles qu'elles sont présentées dans la note annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

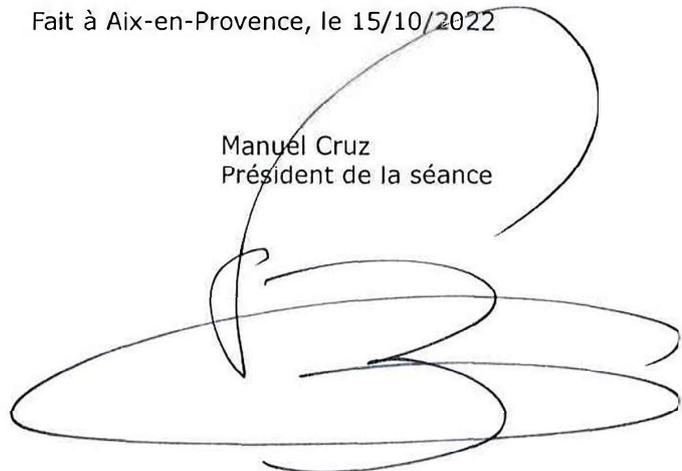
Présents et représentés : 25

Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/10/2022

Manuel Cruz
Président de la séance



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 03/11/2022

Modification du règlement des études

1. Modification des maquettes du Diplôme voie générale

Maquette 1^{ère} Année	
1er semestre (30 ECTS)	
Culture générale (4 ECTS) Leçons de culture générale (14h) Conférences de méthode culture générale (14h)	2.5 ECTS 1.5 ECTS
Cours magistraux (12 ECTS) Science politique 1 (20 heures) Histoire de l'Europe 1 (1848-1960) (20 heures) Organisation politique de l'État 1 (20 heures) Analyse économique 1 (20 heures) Théorie générale du droit (20 heures) Organisation administrative de l'Etat (20 heures) Vie de l'entreprise (20 heures)	2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS
Conférences de méthode (14 ECTS) LV1 Anglais LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h) CM Science politique (16h) CM Histoire (16h) CM Analyse économique (16h) CM Organisation constitutionnelle et politique (16h) Sport Prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1)	2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 1 ECTS 1 ECTS
2e semestre (30 ECTS)	
Culture générale (4 ECTS) Leçons de culture générale (14h) Conférences de méthode culture générale (14h)	2.5 ECTS 1.5 ECTS
Cours magistraux (12 ECTS) Science politique 2 (20 heures) Histoire de l'Europe 2 (1848-1960) (20 heures) Organisation politique de l'État 2 (20 heures) Analyse économique 2 (20 heures) Grands courants des sciences humaines (20 heures) Vie politique sous la Ve République (20 heures) Droit et politiques à l'ère de l'anthropocène (20 heures)	2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS
Conférences de méthode (14 ECTS) LV1 Anglais LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h) CM Science politique (16h) CM Histoire (16h) CM Analyse économique (16h) CM Organisation constitutionnelle et politique (16h) Sport	2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 1 ECTS
Itinéraires I (8h de conférences de méthode + 2h de cours magistraux)	1 ECTS

Maquette 2^{ème} Année

1er semestre (30 ECTS)	
Culture générale (4 ECTS) Grand écrit Conférences de méthode culture générale (20h)	2.5 ECTS 1.5 ECTS
Cours magistraux tronc commun (10 ECTS) Histoire des idées politiques 1 (20 heures) Institutions et vie politiques comparées (20 heures) Institutions de l'Union européenne (20 heures) Macroéconomie en économie ouverte (20 heures) Médias et société (20 heures)	2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS
Enseignement obligatoire de pré-spécialisation Carrières internationales (3.5 ECTS) Histoire des relations internationales (20 heures) Conférence de méthode Histoire des relations internationales (20 heures) Droit des relations internationales (20 heures) (suspendu en 2022-2023)	2 ECTS 1.5 ECTS 2 ECTS
Cours à option (2 ECTS) Un cours au choix parmi la liste (il est obligatoire de choisir au moins un cours en anglais soit au 1 ^{er} semestre soit au 2 ^{ème}) (20h)	2 ECTS
Conférences de méthode (7 ECTS) LV1 anglais ou LV1 espagnol (20h) LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h) Analyse quantitative des données (20h) Itinéraires II (5h) -(4h) Sport	2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 0 ECTS 1 ECTS

Enseignements de pré-spécialisation (choix d'un module sur trois)

Module Administration publique (3.5 ECTS) Droit administratif (20 heures) Conférence de méthode Droit administratif (20 heures)	2 ECTS 1.5 ECTS
Module Economie et management (3.5 ECTS) Économie de l'entreprise (20 heures) Conférence de méthode Economie et management (20 heures)	2 ECTS 1.5 ECTS
Module Analyse et stratégie politiques (3.5 ECTS) Contestations et techniques de mobilisation (20 heures) Conférence de méthode Gouverner et contester (1) (20 heures)	2 ECTS 1.5 ECTS

Accompagnement à la mobilité internationale (10h)	Facultatif et non-crédité
---	---------------------------

2^{ème} semestre (30 ECTS)	
Culture générale (4 ECTS) Grand écrit Conférences de méthode culture générale (20 heures)	2.5 ECTS 1.5 ECTS
Cours magistraux tronc commun (10 ECTS) Histoire des idées politiques 2 (20 heures) Institutions et vie politiques comparées 2 (20 heures) Economie internationale (20 heures) Régimes politiques et sociétés (20 heures) Questions sociales (20 heures)	2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS
Enseignement obligatoire de pré-spécialisation Carrières internationales (3.5 ECTS) Relations internationales (20 heures) Conférence de méthode de Relations internationales (20 heures) Droit européen des droits de l'homme (20 heures) (suspendu en 2022-2023)	2 ECTS 1.5 ECTS 2 ECTS
Cours à option (2 ECTS) Un cours au choix parmi la liste (il est obligatoire de choisir au moins un cours en anglais soit au 1 ^{er} semestre soit au 2 ^{ème}) (20h)	2 ECTS
Conférences de méthode (7 ECTS) LV1 anglais ou LVA espagnol (20h) LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h) Méthodologie de la recherche documentaire (10h) Itinéraires II (5h) (6h) Sport	2 ECTS 2 ECTS 1 ECTS 1 ECTS 1 ECTS

Enseignements de pré-spécialisation (choix d'un module sur trois)

Module Administration publique (3.5 ECTS) Droit administratif (20 heures) Conférence de méthode Droit administratif (20h)	2 ECTS 1.5 ECTS
Module Economie et management (3.5 ECTS) Finance soutenable (20 heures) Conférence de méthode Economie et management (20 heures)	2 ECTS 1.5 ECTS
Module Analyse et stratégie politiques (3.5 ECTS) Action publique (20 heures) Conférence de méthode Gouverner et contester (2) (20 heures)	2 ECTS 1.5 ECTS

Maquette 3^{ème} Année (60 ECTS)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Mobilité annuelle en stage Cours en présentiel (50h) Cours d'anglais (24 heures) Savoir être en organisation (6h) Cours d'informatique (20h)</p> <p>Cours à distance (150h) Rapports de stage/mémoires contextualisés (75h) Projet de mémoire (recherches bibliographiques, problématisation) (75h)</p>	<p>Mobilité annuelle en stage Cours en présentiel (50h) Cours d'anglais (24 heures) Savoir être en organisation (6h) Cours d'informatique (20h)</p> <p>Cours à distance (150h) Rapports de stage/mémoires contextualisés (75h) Projet de mémoire (recherches bibliographiques, problématisation) (75h)</p> <p>Mobilité en stage (semestrielle ou annuelle) Soutenance de rapport de stage (1HETD)</p>

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/10/15-9

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 15/10/2022,
sous la présidence de Monsieur Manuel Cruz, en raison de l'empêchement de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 613-2, D. 741-9 à D. 741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu la délibération 2021/03/13-16 du Conseil d'administration du 13 mars 2021 approuvant la demande d'accréditation pour le Mastère renseignement ;

Vu le règlement des études de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Modification de la maquette du Mastère Renseignement

Le conseil d'administration approuve les modifications de la maquette du Mastère Renseignement telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 25

Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/10/2022

Manuel Cruz
Président de la séance

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 03/11/2022

Modification de maquette
 Mastère Spécialisé Renseignement

SEMESTRE 1

Intitulé de l'UE	CM	TD	ECTS
UE 1 Histoire du renseignement Histoire du renseignement dans le monde au XXe siècle Histoire du renseignement : études de cas	24	12	4
UE 2 Cadres institutionnels et juridiques du renseignement Politique publique du renseignement Ethique du renseignement	24 12		4
UE 3 Politiques de renseignement et enjeux stratégiques Politiques de défense et de renseignement comparées Enjeux régionaux de sécurité et de renseignement (peut-être avec pédagogie par projet ou avec tutorat sans présentiel continu)	24	12	4
UE 4 Dimensions du renseignement 1 Renseignement financier (y compris lutte éco grise) Renseignement et stratégies économiques	24 24		5
UE 5 Politiques de sécurité Renseignement et sécurité intérieure Renseignement et réseaux sociaux	24 24		5
UE 6 Renseignement et relations internationales Renseignement et diplomatie française Renseignement et gestion de crises	24 12		4
TOTAL SEMESTRE 1	216h	24h	26

SEMESTRE 2

Intitulé de l'UE	CM	TD	ECTS
UE 7 Renseignement technique Bases scientifiques pour la compréhension du renseignement technique Les sources de renseignement technique	10 40		5
UE 8 Dimensions opérationnelles du renseignement Renseignement et opérations militaires Renseignement et clandestinité	24 24		5
UE 9 Renseignement humain Le renseignement d'origine humaine (recherches élémentaire et spécialisée) Le renseignement d'origine humaine à l'ère numérique	24 12		4
UE 10 Professionnalisation Un cours au choix parmi : <ul style="list-style-type: none"> - Notes de renseignement à destination des hautes autorités politiques, des hautes autorités militaires et policières et des dirigeants d'entreprises - Outils statistiques pour l'analyse de données - Préparation concours analyste DGSE Anglais		12 24	5
UE 11 Option facultative : langue Allemand, arabe, chinois, espagnol et russe		24	
UE 12 Thèse professionnelle Accompagnement Mission en entreprise - 4 mois minimum		15	30
TOTAL SEMESTRE 2	134h	60h 75h	49
TOTAL ANNUEL	434h	449h	75

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/10/15-10

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 15/10/2022,
sous la présidence de Monsieur Manuel Cruz, en raison de l'empêchement de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 613-2, D. 741-9 à D. 741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu la délibération 2018/06/09-14 du Conseil d'administration du 9 juin 2018 relative à la création du certificat « Introduction aux questions contemporaines » ;

Vu le règlement des études de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Modification de la maquette du certificat « Introduction aux questions contemporaines »

Le conseil d'administration approuve les modifications de la maquette du certificat « Introduction aux questions contemporaines » telles qu'elles sont présentées en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 25

Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/10/2022

Manuel Cruz
Président de la séance

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 03/11/2022

Nom du Certificat	INTRODUCTION AUX QUESTIONS CONTEMPORAINES
Nom du responsable et coordonnées	Sophie DOUDET sophie.doudet@sciencespo-aix.fr
Date de création (date du CA et éventuelles délibérations rectificatives)	09 juin 2018
Volume horaire total et rythme	<ul style="list-style-type: none"> - 36h d'enseignements - 10h de correction (2h par semaine de correction à l'issue des concours blancs sur 5 semaines).
Niveau et pré-requis	Niveau Master 1
Procédure de sélection	Candidatures motivées accompagnées des relevés de note de Licence. Examen du dossier en commission.
Frais d'inscription	450 €/an Pour les boursiers : 100 €/an
Possibilités de financement (OPCA...)	Sans objet
Objectifs de la formation	Le certificat de questions contemporaines est prioritairement destiné aux étudiants de M1 de la mention droit public qui souhaitent, en M2, préparer des concours administratifs au sein du Parcours-type Carrières publiques, géré par Sciences Po Aix.
Maquettes avec volumes horaires	<p>Méthodologie de l'épreuve (4h)</p> <p>Thématiques essentielles (2h par thème soit 32h au total)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La famille et ses représentations 2. La culture 3. L'éducation 4. L'Etat 5. Les médias 6. Les religions et le sacré 7. La violence (guerre, terrorisme, armée)

	<p>8. La science</p> <p>9. La communication politique et les images du politique</p> <p>10. Le travail et sa représentation.</p> <p>11. La santé et le corps</p> <p>12. Les âges de la vie</p> <p>13. L'écologie et l'environnement</p> <p>14. Le juste et la justice</p> <p>15. La Nation, l'Europe et la mondialisation</p> <p>16. L'individualisme</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La famille et l'Etat 2. Représentations de la famille (mythes, sciences humaines) 3. L'instruction et le système scolaire 4. L'éducation 5. Culture des élites et transfuges de classe 6. Les politiques culturelles 7. Culture et Histoire 8. Autrui 9. La violence extrême 10. Histoire et mémoire 11. Neurosciences et approche de l'homme 12. L'écologie 13. L'anthropocentrisme 14. La santé 15. Technomédecine et transhumanisme 16. Enjeux politiques des nouveaux médias <p>Devoirs surveillés (5 devoirs de 4h le samedi matin soit 20h au total) suivis de corrections personnalisées (2h par devoir soit 10h).</p>
<p>Règlement d'examen</p>	<p>Une attestation de suivi est délivrée à l'issue des enseignements.</p>
<p>Noms des intervenants (à titre indicatif)</p>	<p>Sophie DOUDET : Maître de conférences en littérature, coordinatrice de la culture générale à Sciences Po Aix. Responsable pédagogique du Master Politique culturelle et mécénat.</p> <p>Lucie BERTRAND-LUTHEREAU : Docteur es Lettres, Professeure agrégée de lettres modernes à Sciences Po Aix.</p> <p>Roxana NADIM : Docteur es Lettres, Chargée de mission Culture Sciences Po Aix.</p>

~~**Sylvie PATSIAS** : Docteur en Science politique, Attaché territorial au Conseil départemental 13, chargée d'enseignement à Sciences Po Aix~~

~~**Jean-Jacques ROUX** : Attaché territorial principal, Directeur général des services de la Ville de Marignane, chargée d'enseignement à Sciences Po Aix.~~

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/10/15-11

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 15/10/2022,
sous la présidence de Monsieur Manuel Cruz, en raison de l'empêchement de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le règlement des études ;
Vu le règlement intérieur ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des diplômes nationaux de Masters niveau 1, 2 et 3 à compter de l'année universitaire 2022-2023

Les M3C des diplômes nationaux concernés sont les suivants :

- Master mention direction de projets et d'établissements culturels – DPEC, niveau 3
- Master mention droit public, niveau 3
- Master mention relations internationales, niveau 3
- Master parcours communication politique internationale et risques démocratiques – CORIS
- Master Science politique

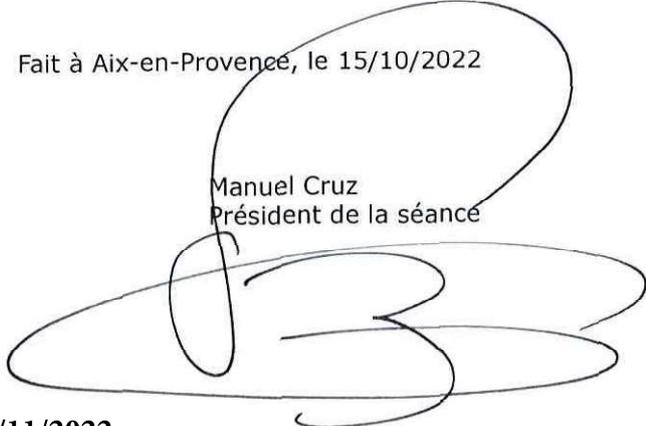
Le conseil d'administration approuve le cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des diplômes nationaux de Masters niveau 1, 2 et 3 susmentionnés à compter de l'année universitaire 2022-2023 tel que présenté dans le document de cadrage et les tableaux propres à chaque Master annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 25
Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention

Fait à Aix-en-Provence, le 15/10/2022

Manuel Cruz
Président de la séance



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 03/11/2022

Document approuvé par la CFVU du 7 avril 2022

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences en master : document de cadrage (à compter de l'année universitaire 2022/2023)

Les présentes M3C pourront être modifiées en CFVU et portées à la connaissance des étudiants dans les meilleurs délais en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations de master de l'Université d'Aix-Marseille s'organisent selon trois niveaux :

- niveau 1 : le présent cadrage de l'établissement,
- niveau 2 : les prescriptions communes à l'ensemble des masters d'une même composante,
- niveau 3 : les dispositions propres à une formation : maquettes d'enseignement et M3C spécifiques aux unités d'enseignement (UE).

Les règles de niveau 2 et 3 des composantes doivent respecter strictement les règles de niveau 1 de l'établissement.

L'organisation et le déroulement des examens se conforment par ailleurs à la Charte des examens d'AMU.

1. Architecture et principes généraux d'organisation du master

1.A) Architecture

Chaque master est organisé en semestres, eux-mêmes décomposés en unités d'enseignement (UE). A chaque UE est affecté un nombre défini de crédits (ECTS). Un semestre correspond à un total de 30 crédits, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent. Une année universitaire se compose de deux semestres : elle regroupe un total de 60 crédits.

Le master comporte quatre semestres : il représente une valeur de 120 crédits.

1.B) Inscriptions administrative et pédagogique

L'**inscription administrative annuelle** permet à l'étudiant de s'acquitter de ses droits de scolarité : elle n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre donc les deux semestres.

Les étudiants ayant interrompu leurs études supérieures depuis trois ans au moins bénéficient à nouveau du droit aux inscriptions administratives annuelles.

L'inscription administrative doit impérativement être complétée par une **inscription pédagogique semestrielle** : pour chaque semestre, l'étudiant se prononce sur le choix des UE dont il va suivre les enseignements, notamment dans les cas où la formation dispensée propose des éléments optionnels. Cette inscription pédagogique conditionne l'inscription aux examens.

Le cursus conduisant au diplôme national de master est un cursus de quatre semestres qui repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

L'admission en master 1 :

- dépend de la capacité d'accueil approuvée pour chaque mention de master par le conseil d'administration d'AMU,
- est subordonnée, selon les formations, à un examen du dossier de l'étudiant et/ou à un entretien et/ou à une épreuve écrite et/ou à une épreuve orale (les modalités d'examen du dossier sont approuvées par le conseil d'administration d'AMU).

Les 180 crédits de la licence doivent être entièrement acquis par l'étudiant : aucun dispositif d'enjambement ou de passage anticipé au niveau M1 n'est autorisé si la licence n'est pas validée dans sa totalité.

De la même manière, aucun dispositif d'enjambement n'est autorisé entre le master 1 et le master 2 (les 60 ECTS du M1 doivent être entièrement validés pour permettre l'accès en M2).

Le redoublement en master est possible, en première ou deuxième année, sur décision du jury.

L'accès en deuxième année du diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de la même mention de l'Université d'Aix-Marseille. L'accès en deuxième année de master n'est plus de droit en cas d'interruption d'études hors dispositif de la Césure et sous réserve de maintenir pendant toute la durée de la Césure un lien constant défini par le "responsable pédagogique Césure".

Au sein de la mention, l'affectation de l'étudiant dans un parcours type est décidée par le responsable de mention, après consultation des responsables de parcours concernés.

Tout étudiant dont la candidature n'a pas été examinée à l'entrée du master 1 à l'Université d'Aix-Marseille ou souhaitant changer de mention verra sa candidature examinée pour son entrée en master 2. Les modalités de cet accès sont déterminées par les composantes.

1.C) Principes de validation des enseignements crédités

1.C)a Principes de validation des enseignements crédités

Les unités d'enseignement peuvent être acquises selon deux modalités :

- par CAPITALISATION : lorsque l'UE est validée selon les critères définis ci-dessous pour chaque diplôme, les crédits associés sont définitivement obtenus ;
- par COMPENSATION : lorsque la note obtenue à l'UE ne permet pas la capitalisation, l'UE peut toutefois être compensée par les notes obtenues à d'autres unités d'enseignement du même semestre ou de la même année (cf. précisions *infra*). L'UE déficiente est alors déclarée acquise par compensation.
- Pour une validation des acquis de l'expérience partielle (VAE partielle), les UE ne peuvent être acquises que par capitalisation.

Les éléments pédagogiques affectés d'une validation d'acquis sans note ou d'une dispense d'examen ne sont pas pris en compte dans les calculs de moyennes numériques. Celles-ci sont établies sur la base des moyennes des UE pondérées selon les crédits afférents.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences propres à chaque formation sont exposées en détail dans le niveau 3 et publiées sur les sites web des composantes : il appartient à chaque étudiant d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément.

Les semestres sont construits pédagogiquement de manière à donner à l'étudiant la possibilité d'élaborer progressivement son projet de formation.

1.C)b Détermination de la mention obtenue au diplôme

Elle se fait sur la base de la moyenne générale (MG) des années composant le diplôme, en première comme en deuxième session, selon les paliers suivants :

- * $10 \leq MG < 12/20$: mention Passable,
- * $12 \leq MG < 14/20$: mention Assez Bien,
- * $14 \leq MG < 16/20$: mention Bien,
- * $16 \leq MG < 18/20$: mention Très Bien,
- * $18 \leq MG \leq 20/20$: mention Très Bien avec félicitations du jury.

Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur diplôme à l'université d'Aix-Marseille, le calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de la moyenne des semestres validés au sein de cette université.

Pour un diplôme obtenu par validation des acquis de l'expérience totale (VAE totale), aucune mention n'est attribuée.

2. Evaluation et validation du master

2.A) Validation de l'UE et des ECUE

Une UE est acquise :

- par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20.
Si l'UE comporte des éléments constitutifs, la note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans le niveau 3 des M3C propres à la formation. Ces éléments constitutifs sont également considérés comme définitivement validés, quelle que soit la note attribuée à chacun d'eux dès lors que l'UE est capitalisée.
- ou par compensation si le semestre est capitalisé.

Une note-seuil de 8/20 est appliquée par défaut pour les UE de langue vivante étrangère pour les publics étudiants non spécialistes. Les composantes peuvent rehausser cette note seuil à l'intérieur d'un intervalle compris entre 8/20 et 10/20 en le précisant dans le niveau 2 ou 3 de leurs M3C.

Dans le cas où l'étudiant est évalué sur plusieurs UE pour une même langue et dans une même année universitaire, les composantes peuvent appliquer cette note seuil à la moyenne de ces UE dans des conditions précisées dans le niveau 2 ou 3 de leurs M3C.

Par ailleurs, le niveau 2 ou 3 des M3C peut prévoir d'autre(s) note(s)-seuil(s) inférieure(s) à 10/20 (hors dispositions réglementaires spécifiques), au-dessous desquelles la compensation à l'UE n'est pas possible. Ces seuils peuvent être appliqués au niveau de l'UE ou de l'élément constitutif d'UE.

En outre, les éléments constitutifs ne sont pas capitalisables ; néanmoins, si deux sessions sont prévues, la note supérieure ou égale à dix sur vingt pour un élément constitutif au sein d'une UE non capitalisée ou non compensée peut être conservée entre la première et la seconde session d'une même année universitaire, dans des conditions fixées par la composante.

Toute UE obtenue, par capitalisation ou par compensation, l'est définitivement, sans possibilité de renonciation.

2.B) Validation du semestre et de l'année

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre, à l'année et au diplôme.

Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre. Celui-ci est validé par capitalisation si la note semestrielle obtenue est supérieure ou égale à 10/20, sous réserve que les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle soient supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés (cf. 2.A)).

Qu'il soit validé par capitalisation ou par compensation, un semestre acquis confère dans tous les cas à l'étudiant les 30 crédits correspondants.

La présence à toutes les épreuves d'examen est obligatoire, que la mention propose une session unique ou deux sessions.

Dans le cas où deux sessions sont organisées, tout étudiant concerné par la seconde session est tenu de se présenter à chacune des épreuves relatives aux UE non acquises en session 1. C'est la note de seconde session qui prévaut dans tous les cas.

En master 1

Pour la validation du master, deux formules, exclusives l'une de l'autre, sont possibles :

- soit, les semestres se compensent entre eux pour la validation de l'année et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique.
- soit, les semestres ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances est effectuée sur deux sessions.

Un semestre ne peut donc être validé par compensation que dans les conditions cumulatives suivantes :

- dans le seul cadre d'une année de M1 organisée sur une session unique ;
- si la note obtenue par calcul de la moyenne des deux semestres de l'année est supérieure ou égale à 10/20 ;
- si les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle sont supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés.

En cas de mutualisation d'enseignements entre mentions, celles-ci doivent opter pour la même modalité (compensation ou deux sessions).

En master 2

Les semestres ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances est effectuée sur une session unique.

Un semestre est validé par capitalisation si la note semestrielle obtenue est supérieure ou égale à 10/20 sous réserve que les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle soient supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés (cf. 2.A)).

2.C) Validation du diplôme de master

La validation du niveau M2 vaut validation du diplôme de master.

Délivrance de la maîtrise :

La validation du niveau M1 permet l'obtention du diplôme de maîtrise, sur demande expresse de l'étudiant.

2.D) Détermination de la mention

La mention est définie selon les seuils indiqués au paragraphe 1.C)b).

Sa détermination se fait sur la base de la moyenne générale de master 1 pour la délivrance de la maîtrise ; la mention du master est établie sur la moyenne des deux années de la formation, pour autant que le master 1 suivi correspond bien au parcours type du master 2. Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur master à l'université d'Aix-Marseille ou au sein du même parcours type (ou mention), le calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de la moyenne du master 2.

2.E) Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits dans un master sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à toutes les activités pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, enseignements à distance, enseignements mobilisant les outils numériques, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs et examens) faisant partie du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera exercée dans des conditions fixées par la composante.

Tout étudiant est tenu de se présenter à toutes les évaluations auxquelles il est convoqué. Dans le cas contraire, il sera automatiquement déclaré « défaillant », sans application des règles de compensation précisées dans le paragraphe 2..

3. Prise en compte des absences

3.A) Absence à un examen terminal

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne au semestre et donc l'invalidation du semestre et par conséquent de l'année.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle terminal bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée.

Une commission *ad hoc* de composante est compétente pour statuer sur ces demandes. Elle apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ;
- événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

3.B) Absence à une évaluation de contrôle continu

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient à la composante d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.

3.C) Etudiants en régime spécial d'études (RSE)

Les étudiants en RSE peuvent notamment prétendre à des examens adaptés (dispense de contrôle continu et inscription au contrôle terminal) et à des évaluations aménagées dans le cas d'un contrôle continu intégral selon les modalités fixées par la composante.

4. Bonification semestrielle

4.A) En master 1

La pratique d'une ou de deux activités facultatives donnant lieu à un bonus semestriel est possible : ce choix sera exprimé par l'étudiant à l'occasion de son inscription pédagogique semestrielle.

La nature de ces activités relèvera de l'une des catégories suivantes : 1) sport, 2) engagement étudiant, 3) approfondissement des connaissances, 4) culture, 5) créativité et entrepreneuriat. Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante (cf. Charte des bonus). Il appartient à l'étudiant de se renseigner auprès des services compétents de son UFR/département/école/institut.

La bonification ainsi obtenue se traduit par une majoration de la moyenne des UE du semestre, dans le respect d'un plafond fixé à 0.5 point d'augmentation, quel que soit le nombre d'activités effectivement suivies par l'étudiant.

Un bonus pris en compte en session 1 le sera également en session 2. En revanche, dans le cas où un étudiant ajourné doit repasser son semestre l'année suivante, il ne conservera pas le bénéfice des points de bonus obtenus.

Un bonus semestriel ne peut être pris en compte si l'activité bonifiée est identique au contenu d'un enseignement obligatoire ou optionnel présent dans le semestre.

4.B) En master 2

Aucune activité ne peut donner lieu à bonification en master 2.

5. Stages facultatifs

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs, obligatoirement accompagnés d'une convention. Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation non créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

ANNEXE

Référence des textes juridiques applicables dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Le code de l'éducation et notamment ses articles L 612-6 ; L 612-6-1 et L 613-1, D 612-32-1 à D 612-326-5 et D 612-33 à D 612-36-4,
- Le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
- L'arrêté modifié du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- L'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.
- L'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur,

Titre II : Conditions particulières propres aux Masters préparés à l'Institut d'Etudes Politiques

1. Accession au Master

L'accession au Master 1 :

- est conditionnée par la détention d'une licence ou d'un niveau équivalent à 180 crédits ECTS validés ;
- dépend de la capacité d'accueil approuvée pour chaque mention de master par le conseil d'administration d'AMU ;
- est subordonnée à un examen du dossier et à un entretien en cas d'admissibilité.

L'accession au Master 2 :

- est conditionnée par la détention d'un M1 ou d'un diplôme de niveau équivalent (240 crédits ECTS) ;
- est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de la même mention de l'Université d'Aix-Marseille. Au sein de la mention, l'affectation de l'étudiant dans un parcours type est décidée par le responsable de mention, après consultation des responsables de parcours concernés ;
- est subordonnée, lorsque l'étudiant n'a pas validé la première année de la même mention de master d'Aix-Marseille Université, à un examen de son dossier.

2. Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits sont soumis à une obligation d'assiduité concernant l'ensemble des activités pédagogiques du cursus.

Les absences doivent être dûment justifiées dans un délai de 5 jours ouvrés auprès de la scolarité du Master. Pour les étudiants inscrits en alternance, ce délai est ramené à 2 jours ouvrés.

3. Constitution du Jury d'examen

Sur proposition du directeur de l'IEP, le Président d'AMU, nomme le président et les membres du jury.

Pour les mentions Relations internationales et Science politique, un jury par mention est constitué pour le master 1. Pour les mentions Direction de projets ou d'établissements culturels (Parcours- type Politique culturelle et mécénat) et Droit public (Parcours-type Carrières publiques), mentions inter-composantes, le jury est constitué au niveau du parcours-type.

Le jury est constitué par parcours-type pour chacun des semestres 3 et 4. Le jury se prononce sur l'acquisition des UE ainsi que sur la validation de chaque semestre et sur la validation du master.

Lors de la délibération, le jury peut accorder " des points de jury " dans la limite de 5% du total général maximal.

4. Validation des UE

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20. La note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans le tableau figurant au niveau 3.

Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre. L'UE est alors validée par compensation. En présence de note-seuil, la compensation à l'UE n'est pas possible lorsque la note de l'UE ou de l'ECUE est inférieure au seuil fixé (art.2.A)a du cadrage de niveau 1).

5. Validation du semestre

Les deux années de Master se décomposent en deux semestres. Une session unique d'examens est prévue à chaque semestre. A chacun des semestres sont affectés 30 crédits ECTS, répartis par UE.

Chacun des semestres du Master (30 crédits) est validé soit par l'obtention et la capitalisation de chacune des UE qui le composent soit par compensation entre les UE d'un même semestre.

Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre. Celui-ci est validé par capitalisation si la note semestrielle obtenue est supérieure ou égale à 10/20, sous réserve que les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle soient supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés (cf. 2.A)a) du cadrage de niveau 1).

Un semestre peut être validé par compensation dans les conditions cumulatives suivantes :

- dans le seul cadre d'une année de M1 organisée sur une session unique ;
- si la note obtenue par calcul de la moyenne des deux semestres de l'année est supérieure ou égale à 10/20.
- sous réserve que les notes d'UE ou d'ECUE participant au calcul de cette note semestrielle soient supérieures ou égales aux éventuels seuils fixés.

Hormis le cas mentionné à l'article 2.A)a) du cadrage de niveau 1, une note seuil peut être appliquée à d'autres UE (se référer au Titre III Modalités de contrôle des connaissances des maquettes détaillées des enseignements).

6. Validation du Master

La validation du M1 est subordonnée à l'obtention des 60 crédits ECTS requis. Les semestres du M1 se compensent.

La validation du M2 (60 crédits) entraîne de droit l'obtention et la délivrance du diplôme de Master (300 crédits). Les semestres du M2 ne se compensent pas.

7. Prise en compte des absences

7.A) Absence à un examen terminal

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne au semestre et donc l'invalidation du semestre et par conséquent de l'année.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu ou terminal bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée.

Le jury d'examen est compétent pour statuer sur ces demandes. Il apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ;

- événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

7.B) Absence à une évaluation de contrôle continu

Dans le cadre du contrôle continu, un étudiant absent lors d'une épreuve et ayant justifié son absence selon les règles édictées au paragraphe 7.A) se voit attribuer pour cette épreuve la note de 0 et le statut "Absence justifiée" permettant le calcul de sa moyenne. En revanche, le statut défaillant est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence injustifiée, ce qui entraîne le non calcul de la moyenne au semestre et donc l'invalidation du semestre et par conséquent de l'année.

8. Redoublement

Le redoublement en master est possible en première ou deuxième année sur décision du jury.

9. Modalités d'évaluation

Chaque unité d'enseignement donne lieu à une évaluation. L'évaluation pourra prendre la forme d'écrits et/ou d'oraux, d'un contrôle continu ou terminal. Les modalités d'évaluation retenues sont affichées et portées à la connaissance des étudiants avant la fin du premier mois de l'année d'enseignement.

Titre III : Modalités de contrôle des connaissances des maquettes détaillées des enseignements (niveau 3 : UE)

Les maquettes détaillées des enseignements des mentions et parcours-types de Masters préparés à l'IEP et leurs MCC sont consultables sur le site web de l'IEP à l'adresse suivante : <https://www.sciencespo-aix.fr/contenu/pedagogie/>

Liste des aménagements proposés par l'IEP pour les épreuves d'examen et concours des étudiants en situation de handicap (annexe à la Charte des examens)

En application du décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap, les composantes doivent indiquer dans leur document de cadrage de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de niveau 2 (L/LP/M) et dans le règlement des études pour les autres diplômes, la liste des aménagements applicables lors de leurs examens et concours au regard de la liste de niveau 1 ci-dessous.

Lorsque tout ou partie des aménagements de la liste de niveau 1 n'est pas proposé par la composante dans ses M3C, l'étudiant doit en être informé. Si l'étudiant souhaite demander d'autres aménagements, il suit la procédure habituelle, en prenant rendez-vous avec un médecin du SIUMPPS.

Liste de niveau 1 :

-
- Temps majoré pour les épreuves écrites (1/3 temps).
- Temps majoré pour les épreuves orales (1/3 temps).
- Si préparation écrite des épreuves orales : temps majoré (1/3 temps).
- Secrétaire pour l'épreuve rédactionnelle ou orale et/ou QCM.
- Prêt d'un ordinateur AMU non équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle.
- Prêt d'un ordinateur AMU équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle.
- Agrandissement A3 des sujets d'examen.
- Autorisation d'utiliser une trousse médicale.
- Autorisation de sortir de la salle dans la limite du tiers temps.
- Autorisation de se restaurer et de s'hydrater.
- Mise à disposition de matériel spécifique : ... (exemple : lampe, chaise).
- Autorisation port de matériel spécifique : ... (exemple : bouchons d'oreilles).
- Salle particulière.
- Placement spécifique dans la salle : côté couloir ou fenêtre / 1^{er} ou dernier rang / proche de la sortie.

Codes PACOME	Codes APOGEE	Libellé appogé	Nature de l'enseignement (mettre une légende pour les étudiants - filtrage des éléments à afficher)	Credits	Modalité d'examen (voir légende)	Session / Chance	Formule d'examen	Code épreuve (si nécessaire)	Libellé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Présentiel ou à distance	Coefficient d'épreuve	Note seuil	Report en 2ème chance ou session 2 (oui/non)	Seuil de réussite pour le report	Renoncation formale (oui/non)	Note attendue oui/non	Résultat attendu oui/non
PACPC09	PAPC09E		EC		Pas d'évaluation	unique	standard			multi-format		en présentiel 1	1					non	oui
PWZDC31	PWZDC3A		EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral			en présentiel 1	1					oui	non
PWZDC32	PWZDC3B		EC		PBS	unique	standard						1					non	oui
PWZDC33	PWZDC3C		EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel 1	1					oui	non
PWZDC34	PWZDC3D		EC		Pas d'évaluation	unique	standard					en présentiel 1	1					oui	non
PWZDC54	PWZDC5A		SE	30	Pas d'évaluation													oui	oui
PWZDC54	PWZDC5I		UE	6														oui	oui
PACPC10	PAPC10G		EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel 1	1					oui	non
PWZDC41	PWZDC4A		EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel 1	1					oui	non
PWZDC42	PWZDC4B		EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel 1	1					oui	non
PWZDC43	PWZDC4C		EC		PBS	unique	standard											non	oui
PWZDC44	PWZDC4D		EC		Pas d'évaluation													non	oui
PWZDC47	PWZDC4H		EC		Pas d'évaluation													non	oui
PWZDC48	PWZDC4I		EC		Pas d'évaluation													non	oui
PWZDC55	PWZDC5J		UE	4	CT	unique	standard		Ecrit	écrit								non	oui
PWZDC8	PWZDC8		UE	12	CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel						oui	oui
PWZDC9	PWZDC9		UE	8	CT	unique	standard		Mémoire	écrit								oui	oui
									Oral	oral								oui	oui

Bloc de présentation pour la modélisation
Bloc interne organisationnel pour les spécialités
facultatif (paramétrage APOGEE, non-utilisé etc.)
ajout
déplacé

ANONYMAT
NON
Session unique

NON

Codes FACOME	Codes APOGEE	Libellé apogée	Nature de l'enseignement (mettre une légende pour les étudiants : filtres à sélectionner à afficher)	Modalité d'examen (mettre une légende)	Session / Chance	Formule d'examen	Code épreuve (si nécessaire)	Libellé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Présentiel ou à distance	Coefficient d'épreuve	Note seuil	REPORT D'UNE SESSION SUR L'A.U.			Types de validation	
														Reponction possible (oui/non)	Report en 2ème chance ou session 2 (oui/non)	Seuil de note pour le report		Reponction possible (oui/non)
MEDPU206	SDPU	Master Mention Droit public	PRM	120														
MEDPU207		Parcours-type Carrières publiques	PT	120														
MEDPU209	PPUA4E-201	Master 1 Droit Public - Carrières publiques	AN	60														
PM1PUS1	PPUASAE	I Semestre 1 Carrières publiques	SE	30														oui
PM1PUP1	PPUAU01	I Politiques publiques	UE	3														oui
PM1S161	PPUA01A	I Les politiques publiques I	EC		CCP	standard		Oral	oral		en présentiel	3						oui
PM1PUP2	PPUAU02	I Politiques économiques et financières	UE	6														oui
PM1S151	PPUA02A	I Finances publiques I	EC		CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1S176	PPUA02B	I Politiques économiques I	EC		CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1PUP3	PPUAU03	I L'administration et son droit	UE	9														oui
PM1S140	PPUA03A	I Droit administratif approfondi I	EC		CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1S159	PPUA03B	I Les enjeux des collectivités territoriales	EC		CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1S162	PPUA03C	I Libertés fondamentales	EC		CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1PUP4	PPUAU04	I Pré-spécialisation	EC X(22)	6														oui
PM1S141	PPUA04A	I Droit civil	EC		CT	standard		Oral	oral		en présentiel	3						non
PM1S142	PSPA07A	I Droit de l'Union européenne	EC		CCP	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1S144	PPUA04B	I Droit de la fonction publique	EC		CCP	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1S148	PPUA04C	I Eléments fondamentaux de droit pénal	EC		CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1PUP5	PPUAU05	I Méthodologie	UE	6														oui
PM1S133	PSPA03A	I Anglais S1	EC		CCI	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3						non
PM1S180	PPUA05A	I Questions de droit public	EC		CCP	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1PUS2	PPUBSAE	I Semestre 2 Carrières publiques	SE	30														oui
PM1PUP10	PPUBU01	I Méthodologie	UE	6														oui
PM1S2104	PPUB01A	I Questions de droit public	EC		CCP	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1S249	PPPB03A	I Anglais S2	EC		CCI	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						oui
PM1PUP6	PPUBU02	I Politiques publiques	UE	3														oui
PM1S286	PPUB02A	I Les politiques publiques II	EC		CCP	standard		Oral	oral		en présentiel	3						non
PM1PUP7	PPUBU03	I Politiques économiques et financières	UE	6														oui
PM1S2100	PPUB03A	I Politiques économiques II	EC		CT	standard		Oral	oral		en présentiel	3						oui
PM1S275	PPUB03B	I Finances publiques II	EC		CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1PUP8	PPUBU04	I L'administration et son droit	UE	9														oui
PM1S257	PPUB04A	I Contenu administratif	EC		CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1S263	PPUB04B	I Droit administratif approfondi II	EC		CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1S269	PPUB04C	I Droit public économique	EC		CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1PUP9	PPUBU05	I Pré-spécialisation	EC X(22)	6														oui
PM1S264	PPUB05A	I Droit civil	EC		CT	standard		Oral	oral		en présentiel	3						non
PM1S271	PPUB05B	I Eléments fondamentaux des questions sou	EC		CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM1S298	PPUB05C	I Objectifs ENA	EC		CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3						non
PM2PUP	PPUA4E-201	M2 Carrières publiques	AN	60														oui
PM2PUS3	PPUCSAE	I Semestre 3 Carrières publiques	SE	30														oui

Codes PACOME	Codes APOGEE	Libellé épogée	Nature de l'enseignement (mettre une légende pour les étudiants / filtrage des éléments à afficher)	Credits	Modalité d'examen (mettre une légende)	Session / Chance	Formule d'examen	Code épreuve (si nécessaire)	Libellé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Présentiel ou à distance	Coefficient d'épreuve	Note seul	Report en 2ème chance ou session 2 (oui/non)	Scail de note pour le report	Renonciation possible (oui/non)	Note attendue oui/non	Résultat attendu oui/non
PM2PU1	PPUCU01	Grands problèmes du monde contemporain UE	UE	6		unique	standard		ECrit	écrit		en présentiel						oui	oui
PM2PU11	PPUC01A	Le rôle des pouvoirs publics et les rapports EC	EC	10	CCP	unique	standard		Ecrits portant sur la globalité des ECUE	écrit		en présentiel						oui	non
PM2PU2	PPUCU02	Grands problèmes de droit public UE	UE		CCP	unique	standard			écrit		en présentiel						oui	oui
PM2PU21	PPUC02A	Organisation politique de l'Etat et droit cdEC	EC		-	-												non	oui
PM2PU22	PPUC02B	Organisation administrative de l'Etat et ofEC	EC		-	-												non	oui
PM2PU3	PPUCU03	Pré-spécialisation EC X(111)	EC	4		unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2					oui	oui
PM2PU31	PPUC03A	Droit privé EC	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2					oui	non
PM2PU32	PPUC03B	Economie EC	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2					oui	non
PM2PU8	PPUCU08	Outils de communication internes et externe UE	UE	10		unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1					oui	non
PM2PU41	PPUC04A	Note de synthèse administrative et note sEC	EC		CCI	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1					oui	non
PM2PUX8	PPUCX08	Un cours à choisir parmi les langues vivants EC	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	1					oui	non
PM2PU54	PPUDSAE	Semestre 4-Carières publiques SE	SE	30														oui	oui
PM2PU5	PPUDU01	Grands problèmes du monde contemporain UE	UE	6		unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel						oui	oui
PM2PU51	PPUD01A	Le rôle des pouvoirs publics et les rapports EC	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel						oui	non
PM2PU6	PPUDU02	Pré-spécialisation UEJC X(4-4)	UEJC X(4-4)	12	CT	unique	standard		3 ECUE évaluées sur 4	multi-format		en présentiel						oui	oui
PM2PU61	PPUD02A	Questions internationales EC	EC										1						
PM2PU610	PPUD02L	Questions sociales EC	EC										1						
PM2PU611	PPUD02J	Droit-commercial EC	EC										1						
PM2PU612	PPUD02K	Droit-social EC	EC										1						
PM2PU62	PPUD02B	Questions européennes EC	EC										1						
PM2PU63	PPUD02C	Gestion des ressources humaines et manaEC	EC										1						
PM2PU64	PPUD02D	Finances publiques EC	EC										1						
PM2PU65	PPUD02E	Organisation juridictionnelle de la France EC	EC										1						
PM2PU66	PPUD02F	Santé publique et droit de la santé EC	EC										1						
PM2PU67	PPUD02G	Questions de sécurité publique EC	EC										1						
PM2PU68	PPUD02H	Questions de droit pénal EC	EC										1						
PM2PU7	PPUDU03	Professionnalisation UE	UE	9	CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel						oui	oui
PM2PU71	PPUD03A	Exercices pratiques et mise en situation EC	EC																
PM2PU72	PPUD03B	Préparation à l'oral des concours EC	EC																
PM2PU73	PPUD03C	Rédaction de rapports EC	EC																
PM2PU8	PPUDU04	Stage UE	UE	3	CT	unique	standard		Ecrit	rapport								oui	oui

Bloc de présentation pour la modélisation
Bloc interne organisationnel pour les scolarisés
facultatif (paramétrage APOGEE, non-utilisé etc.)
about
déplacé

NON

NON

NON

Codes PACOME	Codes APOGEE	Libellé apogée	Nature de l'enseignement (voir les étudiants pour le filtrage des éléments à afficher)	Crédits	Modalité d'examen (selon le m3c)	Formule d'examen	Code épreuve (si nécessaire)	Libellé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Présentiel ou à distance	Coefficient	REPORT D'UNE SESSION SUR L'AUTRE			Types de validation
													Reponctation possible (oui/non)	Seuil de note pour le report (ou/non)	Seuil de note pour le report (ou/non)	
	SPRI	Master Mention Relations Internationales Parcours Expertise Internationale	UE	120	-											
			UE	120	-											
			UE	60	-											
	PRIAAA-201	Option de Parcours-type Expertise en relations internationales ERI	AN	60	-											
	PRIASAAZ	Semestre 1 Master 1 Expertise en relations internationales	SE	30	-	unique standard					en présentiel					
	PRIAO1	Gouvernance internationale	UE	8	-	unique standard					en présentiel					
	PRIAO1B	Gouvernance économique internationale	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4			oui	non
	PSPA05B	Science politique de l'Union Européenne	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4			oui	non
	PRIAO1A	Tutorat	UE	8	-	unique standard					en présentiel				non	non
	PRIAO2	Macroeconomie de la mondialisation	UE	8	-	unique standard					en présentiel				non	non
	PRIAO2A	Tutorat	UE	8	-	unique standard					en présentiel				non	non
	PRIAO2B	Intégration économique européenne	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4			oui	non
	PRIAO2C	Macroeconomie financière internationale	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4			oui	non
	PRIAO3	Mondialisation et territoires	UEFC	6	-	unique standard					en présentiel				non	non
	PSPA05A	Compétition internationale des villes et des territoires	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3			oui	non
	PSPA08A	Conflits et défis des relations internationales	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3			oui	non
	PSPA02A	Dynamiques religieuses et mondialisation	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3			oui	non
	PSPALZC	Médias et mondialisation	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3			oui	non
	PRIAO3A	Sécurité des systèmes d'information, cyberspace et cyberconflictualités	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3			oui	non
	PRIAO4	Méthodologie	UE	8	-	unique standard					en présentiel				oui	non
	PSPA03A	Anglais S1	EC	CCI		unique standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	2			oui	non
	PRIAO4B	Méthodologie de la recherche et de l'expertise internationale	EC	CCP		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3			oui	non
	PRIAO4C	Méthodologie statistique appliquée et big data	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3			oui	non
	PRIAO4A	Tutorat	EC	pas d'évalu		unique standard					en présentiel				non	non
	PRISAAAZ	Semestre 2 Expertise en relations internationales	SE	30	-	unique standard					en présentiel				non	non
	PRIBU01	Mondialisations	UE	8	-	unique standard					en présentiel				oui	non
	PRIBU1A	Tutorat	EC	pas d'évalu		unique standard					en présentiel				non	non
	PRIBU1B	Souveraineté et relations internationales	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4			oui	non
	PRIBU1C	Histoire des mondialisations contemporaines	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4			oui	non
	PRIBU08	Politiques internationales appliquées	UEFC(X(2)2)	6	-	unique standard					en présentiel				oui	non
	PRIBU8A	Development Economics	EC	CCP		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3			oui	non
	PRIBU8C	Politique étrangère de la France	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3			oui	non
	PSPB09A	Economie et politiques de l'environnement	EC	CT		unique standard		Oral	oral		en présentiel	3			oui	non
	PRIBU09	Méthodologie	UE	8	-	unique standard					en présentiel				oui	non
	PRIBU9A	Tutorat	EC	pas d'évalu		unique standard					en présentiel				non	non
	PRIBU9B	Techniques d'enquête	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3			oui	non
	PRIBU9C	Logiciels de traitement des données	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3			oui	non
	PSPB03A	Anglais S2	EC	CCI		unique standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	2			oui	non
	PRIBU3A	Autres régionales	UE	8	-	unique standard					en présentiel				non	non
	PRIBU2A	Tutorat	EC	pas d'évalu		unique standard					en présentiel				non	non
	PRIBU10	Deux cours à choisir parmi	EC(X(2)2)			unique standard					en présentiel				oui	non
	PSPB02B	Sociétés et régimes des mondes arabes et musulmans	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4			oui	non
	PSPB02D	Sociétés et régimes politiques en Europe du Sud	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4			oui	non
	PSPB02E	Colonisation et sociétés coloniales	EC	CT		unique standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4			oui	non
	PRISAA-202 E	Master 2 Expertise en relations internationales ERI	AN	60	-	unique standard					en présentiel				oui	non

Codes PACOMIE	Codes APOGEE	Libellé apogée	Nature de l'enseignement (mettre une légende pour les étudiants et les enseignants à afficher)	Crédits	Modalité d'examen (mettre un titre pour les étudiants et les enseignants à afficher)	Session / Chance	Formule d'examen	Code épreuve (si nécessaire)	Libellé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Présentiel ou à distance	Coefficient d'épreuve	Note seuil	Report en 2ème chance ou session 2 (oui/non)	Seuil de note pour le report	Renonciation possible (oui/non)	Note attendue (oui/non)	Résultat attendu (oui/non)
	PRICSA2	Semestre 3 Expertise en relations internationales	SE	30		unique	standard					en présentiel							
	PRICD1	Globalisation	UE	8		unique	standard					en présentiel							
	PRICD1A	Tutorat	EC			pas d'évalu	standard					en présentiel						non	non
	PRICD1B	Globalisation des marchés	EC			CT	standard		Oral	oral		en présentiel	4				oui	non	
	PRICD1C	Analyse du risque pays	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4				oui	non	
	PRICD2	Stratégies d'acteurs à l'échelle internationale	UE	8		unique	standard					en présentiel							non
	PRICD2A	Tutorat	EC			pas d'évalu	standard					en présentiel	3					non	non
	PRICD2B	Stratégies des ONG	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2				oui	non	
	PRICD2C	Political and Economic Strategies of Nations-States	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRICD2E	Lobbying appliqué	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRICD3	Relations internationales contemporaines	UE	6		unique	standard					en présentiel							non
	PRICD3A	Sociologie des violences internationales	EC			CT	standard		Ecrit et oral	multi-format		en présentiel	3				oui	non	
	PRICD3B	Théories des relations internationales	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRICD4	Méthodologie	UE	8		unique	standard					en présentiel							non
	PRICD4A	Tutorat	EC			pas d'évalu	standard					en présentiel	4				non	non	
	PRICD4B	Evaluation des profets de développement	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4				oui	non	
	PRICD4C	English: Global Vision I	EC			CCI	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	4				oui	non	
	PRIDSA2	Semestre 4 Expertise en relations internationales	SE	30		unique	standard					en présentiel							non
	PRIDU01	Droit des relations internationales	UE	6		unique	standard					en présentiel							non
	PRIDU01A	Theorie, acteurs et pratiques des relations internationales	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRIDU01B	Droits de l'Homme et relations internationales des pays émergents	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRIDU02	Action diplomatique	UE	6		unique	standard					en présentiel							non
	PRIDU02A	Gestion des crises internationales	EC			CCP	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3				oui	non	
	PRIDU02B	Politique internationale de l'Union Européenne	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRIDU03	Méthodologie de l'expertise en relations internationales	UE	8		unique	standard					en présentiel							non
	PRIDU03A	Tutorat	EC			pas d'évalu	standard					en présentiel	3					non	non
	PRIDU03E	Méthodes de l'expertise diplomatique	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRIDU03C	Etudes de cas et méthodes de l'expertise internationale	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2				oui	non	
	PRIDU03D	English: Global Vision II	EC			CCI	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3				oui	non	
	PRIDU04	Stage	UE	10		unique	standard		Ecrit	rapport		en présentiel							non
	PRIAA-200 E	Option de Parcours-type Expertise en affaires internationales EA	OPT	120		unique	standard					en présentiel							non
	PRIASA1	Expertise en affaires internationales EA	AN	60		unique	standard					en présentiel							non
	PRIASA1	Semestre 1 Expertise en affaires internationales	SE	30		unique	standard					en présentiel							non
	PRIASA5	Management	UE	6		unique	standard					en présentiel							non
	PRIASA5A	Droit des affaires	EC			CT	standard		Oral	oral		en présentiel	3				oui	non	
	PRIASA5B	Analyse comptable et financière	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRIASA5C	Management stratégique de l'entreprise	EC			CCP	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3				oui	non	
	PRIASA5D	Théorie de la firme	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRIAO1	Gouvernance internationale	UE	8		unique	standard					en présentiel							non
	PRIAO1A	Tutorat	EC			pas d'évalu	standard					en présentiel							non
	PRIAO1B	Gouvernance économique internationale	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4				oui	non	
	PRIAO5B	Science politique de l'Union Européenne	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4				oui	non	
	PRIAO2	Microéconomie de la globalisation	UE	8		unique	standard					en présentiel							non
	PRIAO2A	Tutorat	EC			pas d'évalu	standard					en présentiel							non
	PRIAO2B	Intégration économique européenne	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4				oui	non	
	PRIAO2C	Microéconomie financière internationale	EC			CT	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4				oui	non	
	PRIAO4	Méthodologie	UE	8		unique	standard					en présentiel							non

Codes PACOMIE	Codes APOGEE	Libellé épogée	Nature de l'enseignement (mettre une légende pour les étudiants filière de 1er cycle à 3e cycle)	Crédits	Modalité d'examen (mettre une légende pour les étudiants filière de 1er cycle à 3e cycle)	Formule d'examen	Code épreuve (si nécessaire)	Libellé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Présentiel ou à distance	Coefficient	Note seuil	Report en 2ème chance ou session 2 (oui/non)	Seuil de note pour le report	Renoncation possible (oui/non)	Note attendue (oui/non)	Résultat attendu (oui/non)
	PSPA08A	Anglais S1	EC		CCI	unique	standard	Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	2					oui	non
	PRIA00A	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard				en présentiel						non	non
	PRIA04B	Methodologie de la recherche et de l'expertise internationale	EC		CCP	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	3					oui	non
	PRIA04C	Methodologie statistique appliquée et big data	EC		CT	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	3					oui	non
	PRISSA1	Semestre 2 Expertise en affaires internationales	SE	30			standard				en présentiel						oui	non
	PRIBU16	Marchés internationaux	UE	6			standard				en présentiel						oui	non
	PRIB16A	Finance d'entreprise	EC		CT	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	3					oui	non
	PRIB16B	European Business Law and Strategies of the Firm	EC		CT	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	3					oui	non
	PRIB16C	Marchés financiers internationaux	EC		CT	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	3					oui	non
	PSPB09A	Economie et politiques de l'environnement	EC		CT	unique	standard	Oral	oral		en présentiel	3					oui	non
	PRIBU17	Methodologie	UE	8			standard				en présentiel						oui	non
	PRIB09A	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard				en présentiel						non	non
	PRIB09B	Techniques d'enquête	EC		CT	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	3					oui	non
	PSPB03A	Anglais S2	EC		CCI	unique	standard	Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	2					oui	non
	PRIB17A	Business Game - POLYTECH	EC		CCP	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	3					oui	non
	PRIBU01	Mondialisations	UE	8			standard				en présentiel						oui	non
	PRIB01A	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard				en présentiel						non	non
	PRIB01B	Souveraineté et relations internationales	EC		CT	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	4					oui	non
	PSPB04C	Histoire des mondialisations contemporaines	EC		CT	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	4					oui	non
	PRIBU35	Management international	UE	8			standard				en présentiel						oui	non
	PRIB02A	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard				en présentiel						non	non
	PRIBX20	Deux cours à choisir parmi:	EC-X(2,2)				standard				en présentiel						oui	non
	PRIB30A	Droit international des affaires	EC		CT	unique	standard	Oral	oral		en présentiel	4					oui	non
	PRIBU08	Fondements du marketing	EC		CCP	unique	standard	Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	4					oui	non
	PRIB11A	Mesure des performances et pilotage des organisations	EC		CCP	unique	standard	Oral	oral		en présentiel	4					oui	non
	PRIB12A	Lobbying	EC		CT	unique	standard				en présentiel						oui	non
	PRISAA-203 EA n.h.	M2 Expertise en affaires internationales en alternance EA	AN	60			standard				en présentiel						oui	non
	PRICSAA3	Semestre 3 Master 2 Expertise en affaires internationales	SE	30			standard				en présentiel						oui	non
	PRICU11	Management international	UE	6			standard				en présentiel						oui	non
	PRIC11A	Reporting et évaluation des firmes	EC		CT	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	3					oui	non
	PRIC11B	Marketing international	EC		CT	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	3					oui	non
	PRIC11C	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard				en présentiel						non	non
	PRIC02E	Lobbying appliqué	EC		CCP	unique	standard	Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3					oui	non
	PRICU01	Globalisation	UE	8			standard				en présentiel						oui	non
	PRIC01B	Globalisation des marchés	EC		CT	unique	standard	Oral	oral		en présentiel	4					oui	non
	PRIC01C	Analyse du risque pays	EC		CT	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	4					oui	non
	PRIC01A	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard				en présentiel						non	non
	PRICU14	Projets internationaux	UE	8			standard				en présentiel						non	non
	PRIC02A	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard				en présentiel						non	non
	PRIC05A	Evaluation des projets de développement	EC		CT	unique	standard	Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	4					oui	non
	PRIC06A	Montage de projets internationaux	EC		CT	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	4					oui	non
	PRICU15	Methodologie	UE	8			standard				en présentiel						oui	non
	PRIC12A	Methodologie de l'audit	EC		CCP	unique	standard	Ecrit + Oral	multi-format		en présentiel	2					oui	non
	PRIC12C	English: We mean Business I	EC		CCP	unique	standard	Ecrit + Oral	multi-format		en présentiel	4					oui	non
	PRIC00A	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard				en présentiel						non	non
	PRIC13A	Projet entrepreneurial	EC		CCP	unique	standard	Projet + oral	multi-format		en présentiel	2					oui	non
	PRISAA3	Semestre 4 Expertise en affaires internationales	SE	30			standard				en présentiel						oui	non

Codes PACOMIE	Codes APOGEE	Libellé apogée	Nature de l'enseignement (mettre une légende pour les étudiants filtrage de segments à afficher)	Crédits	Modalité d'examen (mettre un type de légende)	Session / Chance	Formule d'examen	Code épreuve (si nécessaire)	Libellé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Présentiel ou à distance	Coefficient	Notes seuil	Report en 2ème chance ou session 2 (oui/non)	Seuil de note pour le report	Renoncation possible (oui/non)	Note attendue (oui/non)	Résultat attendu (oui/non)
	PRIDU05	Stratégies Internationales	UE	6		unique	standard					en présentiel							
	PRID05A	Economie géographique	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRID05B	Globalization Strategies of firms	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRIDU11	Affaires Internationales	UE	10		unique	standard					en présentiel							
	PRID07A	Business Game in International Environment : SFBWSIM	UE	6	CCP	unique	standard		Jeu de simulation + oral	multi-format		en présentiel	3				oui	non	
	PRID06A	Gestion des risques et financements internationaux	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRIDU12	Methodologie de l'expertise internationale	UE	8		unique	standard					en présentiel							
	PRID09A	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				non	non	
	PRID08A	Econométrie et analyse des données	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2				oui	non	
	PRID08B	Business Plan	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRID08C	English : We mean Business II	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + Oral	multi-format		en présentiel	3				oui	non	
	PRIDU27	Professionalisation	UE	2	CCP	unique	standard					en présentiel							
	PRID09B	Séminaires de professionnalisation et études de cas	EC		CCP	unique	standard					en présentiel							
	PRID13C	Ateliers de développement personnel	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel					oui	non	
	PRIDU28	Mémoire professionnel	UE	8		unique	standard		Mémoire	écrit		en présentiel					oui	non	
	PRID13A	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard					en présentiel							
	PRID09C	Master 2 Relations Internationales. Expertise internationale. Option Expertise en affaires internationales IAI	EC	60		unique	standard		Mémoire	écrit		en présentiel							
	PRICSAAL	Semestre 3 Master 2 Expertise en affaires internationales	AN	30		unique	standard					en présentiel							
	PRIC001	Globalisation	UE	8		unique	standard					en présentiel							
	PRIC01A	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard					en présentiel							
	PRIC01B	Globalisation des marchés	EC		CT	unique	standard		Oral	oral		en présentiel	4				non	non	
	PRIC01C	Analyse du risque pays	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4				oui	non	
	PRICU11	Management international	UEC	6		unique	standard					en présentiel							
	PRIC11A	Reporting et évaluation des firmes	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRIC11B	Marketing international	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRIC11C	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard					en présentiel							
	PRIC02E	Lobbying appliquée	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel	3				non	non	
	PRICU22	Projets internationaux	UE	8		unique	standard					en présentiel					oui	non	
	PRIC02A	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard					en présentiel							
	PRIC022	Deux cours à choisir parmi :	EC X(2,2)			unique	standard					en présentiel							
	PRIC05A	Evaluation des projets de développement	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4				oui	non	
	PRIC05B	Stratégies et modèles de développement	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + Oral	multi-format		en présentiel	4				oui	non	
	PRIC06A	Montage de projets internationaux	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4				oui	non	
	PRIC07A	Gestion de projets informatiques	EC		CCP	unique	standard		Ecrit + Oral	multi-format		en présentiel	4				oui	non	
	PRICU23	Methodologie	UE	8		unique	standard					en présentiel							
	PRIC17A	Mémoires de fin de	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRIC12C	English : We mean Business I	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	écrit		en présentiel	2				oui	non	
	PRIC09A	Tutorat	EC		pas d'évalu	unique	standard					en présentiel							
	PRIC023	Un cours à choisir parmi :	EC X(1,1)			unique	standard					en présentiel							
	PRIC12B	Mediation	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRIC13A	Projet entrepreneurial	EC		CCP	unique	standard		Projet + oral	multi-format		en présentiel	3				oui	non	
	PRID04A1	Semestre 4 Master 2 Expertise en affaires internationales	SE	30		unique	standard					en présentiel							
	PRIDU05	Stratégies Internationales	UE	6		unique	standard					en présentiel							
	PRID05A	Economie géographique	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRID05B	Globalization Strategies of firms	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	3				oui	non	
	PRIDU10	Stage ou mémoire de recherche	UE	10		unique	standard					en présentiel							

Codes PACOMIE	Codes APOGEE	Libellé apogée	Nature de l'enseignement (mettre une légende pour les étudiants filtrage des segments à afficher)	Credits	Modalité d'examen (n/m/autre)	Séance / Chance	Formule d'examen	Code épreuve (si nécessaire)	Libellé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Présentiel ou à distance	Coefficient (n/d'épreuve)	Noté seuil	Report en 2ème chance ou session 2 (oui/non)	Seuil de note pour le report	Renoncation possible (oui/non)	Note attendue (oui/non)	Résultat attendu (oui/non)
	PRID21A	Les relations politico-militaires en France	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2					oui	non
	PRID21B	Géo-économie de la défense	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1					oui	non
	PRID22	UE 9 - Professionnalisation	UE	6		unique	standard					en présentiel						non	oui
	PRID22A	Atelier professionnel	EC		pas d'évalu	unique	standard					en présentiel						non	oui
	PRID22B	Projet tutoré	EC		pas d'évalu	unique	standard					en présentiel						non	oui
	PRID22C	Anglais de la défense	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel						oui	non
	PRIDJ14	UE 11 - Mémoire	UE	10	CT	unique	standard		Mémoire	écrit		en présentiel						oui	oui
	PRIDJ23	UE 10 - Parcours individualisé	UE	6		unique	standard					en présentiel							
	PRIDX23	Professionalisation Option Recherche, concours ou stage	EC			unique	standard					en présentiel							
	PRIDJ1A	Un cours à choisir parmi	EC X(1:1)			unique	standard					en présentiel							
	PRIDJ1A	Théorie, acteurs et pratiques des RI	EC		CT	unique	standard					en présentiel	1					oui	non
	PRIDJ1B	Droits de l'homme et RI des pays émergents	EC		CT	unique	standard					en présentiel	1					oui	non
	PSFC0C	Histoire de l'Europe médiévale	EC		CT	unique	standard					en présentiel	1					oui	non
		Master 2 Relations Internationales : Géostratégie, défense et sécurité internationale en alternance	AN	60		unique	standard					en présentiel							
		Semestre 3 Géostratégie, défense et sécurité internationale	SE	30		unique	standard					en présentiel							
		Politiques de puissance	UE	8		unique	standard					en présentiel							
		Géostratégie de la Méditerranée XIXème-XXIème siècles	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4					oui	non
		Cultures impériales	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	4					oui	non
		Pense stratégique et dynamiques géopolitiques	UE	4		unique	standard					en présentiel							
		Histoire de la pensée stratégique	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2					oui	non
		Géopolitique	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel							
		Maintien de la paix et diplomatie internationale	UE	4		unique	standard					en présentiel							
		L'ONU et les missions de maintien de la paix	EC		CT	unique	standard					en présentiel							
		Histoire et fondements du droit international humanitaire	EC		CT	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel							
		UE 4 - Paix et sécurité dans le monde et en Europe	UE	6		CCP	unique	standard	Ecrits portant sur la globalité des ECU	écrit		en présentiel						oui	oui
		Histoire de la sécurité et de la coopération en Europe	EC			unique	standard					en présentiel							
		Politiques européennes de défense et sécurité	EC			unique	standard					en présentiel							
		UE 5 - Sécurité et nouvelles conflitualités	UE			unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	2					oui	non
		Terrorisme international	EC		CCP	unique	standard					en présentiel							
		Défense et sécurité française face aux nouvelles menaces	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1					oui	non
		UE 6 - Recherche stratégique	UE	4		CCP	unique	standard	Ecrits portant sur la globalité des ECU	écrit		en présentiel						oui	oui
		Methodologie de la recherche	EC			unique	standard					en présentiel							
		De la guerre : séminaire	EC			unique	standard					en présentiel							
		Semestre 4 Géostratégie, défense et sécurité internationale	SE	30		unique	standard					en présentiel							
		UE 7 - Enjeux sécuritaires pour la France	UE	4		CCP	unique	standard				en présentiel							
		La sécurité en France	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1					oui	non
		UE 8 - Dynamiques politiques et économiques de la Défense	UE	4		CCP	unique	standard	Ecrit	écrit		en présentiel	2					oui	non
		Les relations politico-militaires en France	EC		CCP	unique	standard					en présentiel	2					oui	non
		Géo-économie de la défense	EC		CCP	unique	standard		Ecrit	écrit		en présentiel	1					oui	non
		UE 9 - Professionnalisation	UE	6		unique	standard					en présentiel							
		Atelier professionnel	EC		pas d'évalu	unique	standard					en présentiel						non	oui
		Projet tutoré	EC		pas d'évalu	unique	standard					en présentiel						non	oui
		Anglais de la défense	EC		CCI	unique	standard		Ecrit + oral	multi-format		en présentiel						oui	non
		UE 11 - Mémoire	UE	10	CT	unique	standard		Mémoire	écrit		en présentiel						oui	oui
		UE 10 - Module professionnel	UE	6		unique	standard					en présentiel							

Code APOGEE	Nature PACOME	Libellé PACOME	Crédits	Coefficient	Modalités de collecte	Modalité spécifique d'évaluation	Note seuil (UE et EC uniquement)	Formules d'examens spécifiques (le cas échéant)	Régime standard - définition des épreuves (session 1 ou unique)	Régime standard : définition des épreuves (session 2) (le cas échéant)
PSPC01B	ECUE	(Seminaire Se mobiliser au nom de Dieu)	0	2	3 possibilités : 1 - Note seule 2 - Note + Résultat 3 - Résultat seul	Exemple 1 : tirage au sort de 2 ECUE évaluées sur 4 Exemple 2 : une seule épreuve pour toutes le ECUE "grand oral"...	Une note-seuil de 8/20 est obligatoire pour les UE de langue vivante étrangère pour les publics étudiants non spécialistes.	EX: pas de CC pour les étudiants salariés...	Exemple : sess 1 : CC (1h), CT(2h)	Exemple : sess 2 : CT (2h)
PSPC02	UE	(Séminaire Se mobiliser au nom de Dieu)	8	4	Note		8		CC (Oral + Ecrit)	
PSPC02B	UE	(Transitions et recompositions des systèmes politiques)		4	Note				CC (Oral)	
PSPC02B	UE	(La question sociale et le politique)		4	Note et résultat				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC02B	UE	(Transitions politiques au Moyen-Orient et en Amérique latine)		4	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC02B	UE	(Environnement et politique : controverses, engagements et action publique, du local au global)		4	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC028	UE	(Langues vivantes)	4	2	Note et résultat		8		CC (Ecrit + Oral)	
PSPC04B	UE	(LV1 Anglais S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPC04B	UE	(Une langue a choisir parmi)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPC04A	UE	(LV2 Arabe S3)		2	Note				CT (Oral)	
PSPC05A	UE	(LV2 Espagnol S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPC06A	UE	(LV2 Italien S3)		2	Note				CC (Oral)	
PSPC09A	UE	(LV2 Allemand S3)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC26A	UE	(LV2 Autre langue S3)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC027	UE	(UE 3 - Engagements, militantismes et trajectoires politiques)	6	3	Note et résultat				CC (Ecrit + Oral)	
PSPC03A	UE	(Sociologie des groupes d'interet&des reseaux d'influence)		3	Note				CT (Oral)	
PSPC03A	UE	(Approche biographique en sciences sociales)		3	Note				CT (Oral)	
PSPD5AA1	SEM	Semestre 4 Expertise politique comparée (Monde arabe, Méditerranée, Europe)	30	6	Note et résultat					
PSPD001	UE	(Séminaires Retour du terrain et analyse des données)	6	4	Note et résultat				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD01A	UE	(Séminaire Retour du terrain et atelier memoire)		2	Note				CT	
PSPD01B	UE	(Seminaire Les sciences sociales au travail)	8	2	Note et résultat				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD002	UE	(Actions publiques et analyse localisee du politique)		2	Note				CC (Oraux)	
PSPD02E	UE	(Questions locales&decentralisation politique(Med&mondearab))		2	Note				CC (Oraux)	
PSPD002	UE	(Logiques de l'action humanitaire entre le local et le transnational)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD002	UE	(Espaces, territoires : gouvernement des mobilités)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD003	UE	(Memoire)	12	2	Note et résultat					
PSPD033	UE	(Langues vivantes)	4	2	Note et résultat		8		CC (Ecrit + Oral)	
PSPD04B	UE	(LV1 Anglais S4)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPDX33	UE	(Une langue a choisir parmi)		2	Note				CT (Oral)	
PSPD04A	UE	(LV2 Arabe S4)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPD05A	UE	(LV2 Espagnol S4)		2	Note				CC (Oral)	
PSPD06A	UE	(LV2 Italien S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09A	UE	(LV2 Allemand S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD32A	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSP5AA-202	AN	M2 Religion, politique et société	60	60	Note et résultat					
PSP5AA2	SEM	Semestre 3 Master 2 Religion, politique et societe	30	30	Note et résultat					
PSPC029	UE	(Sciences sociales et histoire des religions)	10	10	Note et résultat					
PSPC07A	UE	(Sociologie des religions)		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPC07B	UE	(Histoire des monothéismes)		6	Note				CT (Ecrit)	
PSPC29A	UE	(Mystiques et spiritualites comparees)		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPC030	UE	(Religion, droit et economie)	6	3	Note et résultat				CT (Ecrit)	
PSPC08A	UE	(Droit et laicite)		3	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC30A	UE	(Economies du halal et de la finance islamique)	4	3	Note		8		CC (Oral + Ecrit)	
PSPC028	UE	(Langues vivantes)	4	2	Note et résultat				CC (Ecrit + Oral)	
PSPC04B	UE	(LV1 Anglais S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPC028	UE	(Une langue a choisir parmi)		2	Note				CT (Oral)	
PSPC04A	UE	(LV2 Arabe S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPC05A	UE	(LV2 Espagnol S3)		2	Note				CC (Oral)	
PSPC06A	UE	(LV2 Italien S3)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC09A	UE	(LV2 Allemand S3)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC26A	UE	(LV2 Autre langue S3)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC009	UE	(Séminaires fondamentaux et communs au parcours)	10	10	Note et résultat				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC01A	UE	(Seminaire de preparation a l'enquete de terrain)		1	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC01B	UE	(Seminaire Se mobiliser au nom de Dieu)		1	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC01B	UE	(Séminaire Radicalités politiques et religieuses dans les sociétés contemporaines)		1	Note				CC (Oral)	
PSPD5AA2	SEM	Semestre 4 Master 2 Religion, politique et societe	30	30	Note et résultat					
PSPD001	UE	(Séminaires Retour du terrain et analyse des données)	6	6	Note et résultat					
PSPD01A	UE	(Seminaire Retour du terrain et atelier memoire)		4	Note				CC (Oral + Ecrit)	

Code APOGEE	Nature PACOME	Libellé PACOME	Crédits	Coefficient	Modalités de collecte	Modalité spécifique d'évaluation	Note seuil (UE et EC uniquement)	Formules d'examens spécifiques (le cas échéant)	Régime standard - définition des épreuves (session 1 ou unique)	Régime standard - définition des épreuves (session 2) (le cas échéant)
	ECUE	élément constitutif exemple	0	2	3 possibilités : 1 - Note seule 2 - Note + Résultat 3 - Résultat seul	Exemple 1 : tirage au sort de 2 ECUE évaluées sur 4 Exemple 2 : une seule épreuve pour toutes le ECUE "grand oral"...	Une note-seuil de 8/20 est obligatoire pour les UE de langue vivante étrangère pour les publics étudiants non spécialistes.	Ex : pas de CC pour les étudiants salariés...	Exemple : sess 1 : CC (1h), CT(2h)	Exemple : sess 2 : CT (2h)
PSPD01B	ECUE	(Séminaire Les sciences sociales au travail)		2	Note				CT	
PSPD07	UE	(Croyances et cultures dans les sociétés contemporaines)	6		Note et résultat				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD07A	ECUE	(Espaces, territoires : gouvernement des mobilités)		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPD07B	ECUE	(Nouveaux mouvements religieux et modes de contemp. du croire)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD08	UE	(Fait religieux et controverses sociales)	4		Note et résultat				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD08A	ECUE	(Contrastes religieux dans le monde euroméditerranéen)		1	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09	ECUE	(Anthropologie religieuse en Méditerranée)	10		Note et résultat				CT (Mémoire)	
PSPD09A	UE	(Histoire des religiosités extrême-orientales)	4		Note et résultat		8		CC (Ecrit + Oral)	
PSPD09B	UE	(Mémoire)		2	Note				CT (Oral)	
PSPD09C	UE	(Langues vivantes)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPD09D	UE	(LV1 Anglais S4)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPD09E	UE	(Une langue à choisir parmi)		2	Note				CC (Oral)	
PSPD09F	UE	(LV2 Arabe S4)		2	Note				CC (Oral)	
PSPD09G	UE	(LV2 Espagnol S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09H	UE	(LV2 Italien S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09I	UE	(LV2 Allemand S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09J	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09K	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09L	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09M	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09N	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09O	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09P	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09Q	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09R	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09S	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09T	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09U	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09V	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09W	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09X	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09Y	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09Z	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AA	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AB	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AC	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AD	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AE	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AF	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AG	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AH	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AI	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AJ	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AK	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AL	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AM	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AN	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AO	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AP	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AQ	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AR	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AS	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AT	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AU	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AV	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AW	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AX	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AY	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AZ	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AA	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AB	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AC	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AD	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AE	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AF	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AG	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AH	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AI	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AJ	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AK	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AL	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AM	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AN	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AO	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AP	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AQ	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AR	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AS	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AT	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AU	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AV	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AW	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AX	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AY	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AZ	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AA	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AB	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AC	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AD	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AE	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AF	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AG	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AH	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AI	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AJ	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AK	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AL	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AM	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AN	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AO	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AP	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AQ	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AR	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AS	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AT	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AU	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AV	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AW	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AX	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AY	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AZ	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AA	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AB	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AC	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AD	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AE	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AF	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AG	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AH	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AI	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AJ	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AK	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AL	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AM	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AN	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AO	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AP	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AQ	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AR	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AS	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AT	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AU	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AV	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AW	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AX	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD09AY	UE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	

Code APOGEE	Nature PACOME	Libellé PACOME	Crédits	Coefficient	Modalités de collecte	Modalité spécifique d'évaluation	Note seuil (UE et EC uniquement)	Formules d'exams spécifiques (le cas échéant)	Régime standard - définition des épreuves (session 1 ou unique)	Régime standard : définition des épreuves (session 2) (le cas échéant)
	ECUE	élément constitutif exemple	0	2	3 possibilités : 1 - Note seule 2 - Note + Résultat 3 - Résultat seul	Exemple 1 : tirage au sort de 2 ECUE évaluées sur 4 Exemple 2 : une seule épreuve pour toutes le ECUE "grand oral"...	Une note-seuil de 8/20 est obligatoire pour les UE de langue vivante étrangère pour les publics étudiants non spécialistes.	Ex : pas de CC pour les étudiants salariés...	Exemple : sess 1 : CC (1h), CT(2h)	Exemple : sess 2 : CT (2h)
PSPB10A	ECUE	(Controverses environnementales)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPB02B	ECUE	(Sociétés et régimes des mondes arabes et musulmans)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPR02D	ECUE	(Sociétés et régimes politiques en Europe du Sud)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPSAB-202	AN	M2 EUROPE / Ingénierie de projets européens, lobbying et advocacy	60		Note et résultat					
PSPCSAB1	SE	Semestre 3 EUROPE / Ingénierie de projets européens, lobbying et advocacy	30		Note et résultat					
PSPCU10	UE	(Séminaires fondamentaux)	10		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPC10A	ECUE	(Les mondes de l'expertise transnationale)		4	Note				CT (Ecrit)	
PSPC10C	ECUE	Contextes et techniques de la décision		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPC10E	ECUE	(Histoire de l'Euroméditerranée)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPCU11	UE	(Les affaires européennes au prisme de leurs acteurs)	6		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPC11A	ECUE	(Lobbying européen)		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPC11D	ECUE	Professionnels et experts de l'information européenne		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPC11E	ECUE	Advocacy : ONG, société civile et mobilisations morales		2	Note				CC (Ecrit)	
PSPCU12	UE	(Conception et pilotage des politiques européennes)	4		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPC12A	ECUE	(La fabrique de l'Europe par les instruments)		1	Note				CT (Ecrit)	
PSPC12B	ECUE	(La fabrique de l'Europe par le droit)		1	Note				CT (Ecrit)	
PSPC12C	ECUE	(La fabrique de l'Europe par l'économie)		1	Note				CT (Ecrit)	
PSPCU13	UE	(Méthodologies appliquées)	6		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPC13A	ECUE	(Méthodologies appliquées de l'analyse transnationale)			Résultat				non évalué	
PSPC13B	ECUE	(Ingénierie de projet - EUROPE)	4		Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPCU28	UE	(Langues vivantes)			Note et résultat		8	CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPC04B	ECUE	(LV1 Anglais S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPCX28	ECUE	(Une langue à choisir parmi)								
PSPC04A	ECUE	(LV2 Arabe S3)		2	Note				CT (Oral)	
PSPC05A	ECUE	(LV2 Espagnol S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPC06A	ECUE	(LV2 Italien S3)		2	Note				CC (Oral)	
PSPC09A	ECUE	(LV2 Allemand S3)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC26A	ECUE	(LV2 Autre langue S3)		2	Note					
PSPSAB1	SE	Semestre 4 EUROPE / Ingénierie de projets européens, lobbying et advocacy	30		Note et résultat					
PSPDU11	UE	(Séminaires fondamentaux communs aux 2 options)	6		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPD11A	ECUE	(Politiques territoriales de l'UE : droit et instruments)		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPD11B	ECUE	(Pouvoir local compare)		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPD11C	ECUE	(Réseaux & courtiers des politiques publiques transnationales)		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPDU12	UE	(Les affaires européennes au prisme de leurs acteurs)	6		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPD12C	ECUE	(La politique migratoire de l'UE)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD12D	ECUE	Droit et administration de l'UE		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD12E	ECUE	Séminaire professionnel Les métiers des affaires européennes		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPDU34	UE	(Les politiques européennes au concret)	6		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPD13A	ECUE	(La politique de voisinage de l'UE)		1	Note				CT (Ecrit)	
PSPD13B	ECUE	(La politique environnementale de l'UE)		1	Note				CT (Ecrit)	
PSPD13C	ECUE	(Le gouvernement du social en Europe)		1	Note				CT (Ecrit)	
PSPDU17	UE	(Professionalisation)	8		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPD10A	ECUE	Diagnostic, prospective et stratégie		2	Note				CT (Mise en situation)	
PSPD10B	ECUE	Stage		6	Note				CT (Rapport)	
PSPDU33	UE	(Langues vivantes)	4		Note et résultat		8	CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPD04B	ECUE	(LV1 Anglais S4)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPDX33	ECUE	(Une langue à choisir parmi)								
PSPD04A	ECUE	(LV2 Arabe S4)		2	Note				CT (Oral)	
PSPD05A	ECUE	(LV2 Espagnol S4)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPD06A	ECUE	(LV2 Italien S4)		2	Note				CC (Oral)	
PSPD09A	ECUE	(LV2 Allemand S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD32A	ECUE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note					
OPPT		Option de Parcours-type EUROMED / Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopérati	120							
PSPSAB-200	AN	M1 Politiques européennes et action transnationale Tronc commun	60		Note et résultat					
PSPSAB-201	AN	M2 EUROMED / Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération décentralisée	60		Note et résultat					
PSPSAB2	SE	Semestre 3 EUROMED / Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération dé	30		Note et résultat					
PSPCU10	UE	(Séminaires fondamentaux)	10		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPC10A	ECUE	(Les mondes de l'expertise transnationale)		4	Note				CT (Ecrit)	
PSPC10A	ECUE	Contextes et techniques de la décision		3	Note				CT (Ecrit)	

Code APOGEE	Nature PACOME	Libellé PACOME	Crédits	Coefficient	Modalités de collecte	Modalité spécifique d'évaluation	Note seuil (UE et EC uniquement)	Formules d'exams spécifiques (le cas échéant)	Régime standard - définition des épreuves (session 1 ou unique)	Régime standard : définition des épreuves (session 2) (le cas échéant)
	ECUE	élément constitutif exemple	0	2	3 possibilités : 1 - Note seule 2 - Note + Résultat 3 - Résultat seul	Exemple 1 : tirage au sort de 2 ECUE évaluées sur 4 Exemple 2 : une seule épreuve pour toutes le ECUE "grand oral"...	Une note-seuil de 8/20 est obligatoire pour les UE de langue vivante étrangère pour les publics étudiants non spécialistes.	EX; pas de CC pour les étudiants salariés...	Exemple : sess 1 : CC (1h), CT(2h)	Exemple : sess 2 : CT (2h)
PSPC10C	ECUE	(Histoire de l'Euroméditerranée)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPCU14	UE	(Acteurs et pratiques de la coopération en Méditerranée)	6		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPC14A	ECUE	(Stratégie internationale des villes méditerranéennes)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC14B	ECUE	(Territorialisation et métropolisation de l'action publique)		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPC14D	ECUE	(Acteurs et ingénieries du développement)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPCU15	UE	(Sociétés et enjeux de l'espace euroméditerranéen)	4		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPC15A	ECUE	(Géopolitique et enjeux sectoriels en Méditerranée)		2	Note				CT (Oral)	
PSPC15C	ECUE	(Economie de la Méditerranée)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPCU16	UE	(Méthodologies appliquées)	6		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPC13A	ECUE	(Méthodologies appliquées de l'analyse transnationale)			Résultat				non évalué	
PSPC16A	ECUE	(Ingénierie de projet - EUROMED)			Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPCU28	UE	(Langues vivantes)	4		Note et résultat		8	CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPC04B	ECUE	(LV1 Anglais S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPCX28	ECUEC	(Une langue à choisir parmi)								
PSPC04A	ECUE	(LV2 Arabe S3)		2	Note				CT (Oral)	
PSPC05A	ECUE	(LV2 Espagnol S3)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPC06A	ECUE	(LV2 Italien S3)		2	Note				CC (Oral)	
PSPC09A	ECUE	(LV2 Allemand S3)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPC26A	ECUE	(LV2 Autre langue S3)		2	Note					
PSPD5A2B	SE	II II II Semestre 4 EUROMED / Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération dé	30		Note et résultat					
PSPDU14	UE	(Séminaires fondamentaux communs aux 2 options)	6		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPD11A	ECUE	(Politiques territoriales de l'UE : droit et instruments)		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPD11B	ECUE	(Pouvoir local compare)		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPD11C	ECUE	(Réseaux&courtiers des politiques publiques transnationales)		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPDU15	UE	(Acteurs et techniques de l'acceptabilité sociale de décision)	6		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPD15A	ECUE	(Politiques participatives)		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPD15C	ECUE	(Régulations des conflits littoraux en Méditerranée)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD15D	ECUE	(Séminaire professionnel Les métiers de la coopération en Méd)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPDU16	UE	(Les défis de l'espace euroméditerranéen)	6		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPD16A	ECUE	(Mutations sociales&politiques dans pays arabes&musulmans)		2	Note				CC (Oral)	
PSPD16D	ECUE	(Cultures . Europes . Méditerranées)		2	Note				CT (Oral + Ecrit)	
PSPDU17	UE	(Dynamiques et politiques migratoires (Méditerranée, Balkans))	8		Note et résultat			CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPD10A	ECUE	(Professionnalisation)		2	Note				CT (Mise en situation)	
PSPD10B	ECUE	(Diagnostic, prospective et stratégie)		6	Note				CT (Rapport)	
PSPDU33	UE	(Langues vivantes)	4		Note et résultat		8	CT (Ecrit) Etudiant salarié		
PSPD04B	ECUE	(LV1 Anglais S4)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPDX33	ECUEC	(Une langue à choisir parmi)								
PSPD04A	ECUE	(LV2 Arabe S4)		2	Note				CT (Oral)	
PSPD05A	ECUE	(LV2 Espagnol S4)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPD06A	ECUE	(LV2 Italien S4)		2	Note				CC (Oral)	
PSPD09A	ECUE	(LV2 Allemand S4)		2	Note				CC (Oral + Ecrit)	
PSPD32A	ECUE	(LV2 Autre langue S4)		2	Note					
PSPHAC-200	AN	II II II Parcours-type Métiers de l'information : communication, lobbying, médias	120		Note et résultat					
PSPA5AC	SE	II II II Semestre 1 Métiers de l'information : communication, médias, lobbying	30		Note et résultat					
PSPA5A2C	SE	II II II Semestre 1 Métiers de l'information : communication, médias, lobbying	30		Note et résultat					
PSPA04A	UE	(Enjeux et controverses politiques I)	9		Note et résultat					
PSPA04C	ECUE	(Genèse des controverses politiques contemporaines)		3	Note				CC (Ecrit)	
PSPA04D	ECUE	(Internationalisation de l'action publique et politique)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPA04D	ECUE	(Gouvernance et religion)		3	Note				CT (Oral)	
PSPA04D	ECUE	Tutorat								
PSPA04D	UE	(Médias, processus politique et décision publique)	6		Note et résultat					
PSPA07B	ECUE	(ONG, lobbyists, think tanks dans le processus de l'UE)		3	Note				CC (Ecrit+oral)	
PSPA11B	ECUE	(Enjeux numériques de l'information)		3	Note				CT (Podcast / multi format)	
PSPA11B	ECUE	Tutorat								
PSPA112	UE	(Cours de spécialisation a option)	9		Note et résultat					
PSPA05A	ECUE	(Compétition internationale des villes et des territoires)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPA05B	ECUE	(Science politique de l'Union Européenne)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPA10A	ECUE	(Professionnels de la politique)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPA12A	ECUE	(Art, politique et opinion publique)		3	Note				CT (Ecrit)	

Code APOGEE	Nature PACOME	Libellé PACOME	Crédits	Coefficient	Modalités de collecte	Modalité spécifique d'évaluation	Note seuil (UE et EC uniquement)	Formules d'examens spécifiques (le cas échéant)	Régime standard - définition des épreuves (session 1 ou unique)	Régime standard : définition des épreuves (session 2) (le cas échéant)
	ECUE	élément constitutif exemple	0	2	3 possibilités : 1 - Note seule 2 - Note + Résultat 3 - Résultat seul	Exemple 1 : tirage au sort de 2 ECUE évaluées sur 4 Exemple 2 : une seule épreuve pour toutes le ECUE "grand oral"...	Une note-seuil de 8/20 est obligatoire pour les UE de langue vivante étrangère pour les publics étudiants non spécialistes.	EX: pas de CC pour les étudiants salariés...	Exemple : sess 1 : CC (1h), CT(2h)	Exemple : sess 2 : CT (2h)
PSPA12B	ECUE	(Ecrire une chronique culturelle pour le web / radio)		3	Note				CT (Oral)	
PSPA12C	ECUE	(Medias et mondialisation)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPA02E	ECUE	(Filmer le politique)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPAUI3	UE	(Méthodologie)	6		Note et résultat					
PSPA03A	ECUE	(Anglais)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPA13A	ECUE	(Méthodologie de l'enquete-produire,diffuser&analyser)		2	Note				CC (Ecrit)	
PSPA13C	ECUE	(Seminaire professionnel)		2	Note				CC	
		Tutorat								
PSPBSAC	SE	Semestre 2 Métiers de l'information : communication, médias, lobbying	30		Note et résultat					
PSPBU04	UE	(Enjeux et controverses politiques II)	9		Note et résultat					
PSPB04A	ECUE	(Controverses, medias et societes)		3	Note				CT (Rapport avec soutenance)	
PSPB04B	ECUE	(Espace public et action collective)		3	Note				CT (Ecrit)	
		Tutorat								
PSPBU13	UE	(Medias, processus politique et decision publique)	6		Note et résultat					
PSPB13A	ECUE	(Sociologie de la communication)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPB13B	ECUE	(Images, discours, representation)		3	Note				CT (Ecrit)	
		Tutorat								
PSPBU14	UE	(Cours de specialisation a option)	9		Note et résultat					
PSPB01A	ECUE	(Sociologie des organisations politiques et partisanes)		3	Note				CT (Oral)	
PSPB01B	ECUE	(Action publique appliquee)		3	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPB10A	ECUE	(Controverses environnementales)		3	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPB14A	ECUE	(Cinema)		3	Note				CT (Rapport avec soutenance)	
PSPB14D	ECUE	(Litterature)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPB14E	ECUE	(Controverses, medias et societe)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPB14F	ECUE	(Grands debats sur le journalisme contemporain)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPBUI5	UE	(Langues et methodologie)	6		Note et résultat					
PSPB03A	ECUE	(Anglais)		2	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPB15A	ECUE	(Methodologie de l'enquete:produire,diffuser&analyser)		2	Note				CC (Ecrit)	
PSPB15C	ECUE	(Seminaire professionnel)		2	Note				CC	
		Tutorat								
PSP5AC-202	AN	I Option de Parcours-type Métiers du conseil, communication d'influence et relations public	120		Note et résultat					
PSP5CAC	SE	I M2 Métiers du conseil, communication d'influence et relations publiques	60		Note et résultat					
PSP5CA7	SE	I Semestre 3 Métiers du conseil, communication d'influence et relations publiques	30		Note et résultat					
PSPCU17	UE	(Seminaires fondamentaux)	12		Note et résultat		8			
PSPCI0B	ECUE	(Gouvernement et gouvernance)		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPCI7A	ECUE	(Communication d'influence et lobbying)		4	Note				CT (Ecrit)	
PSPCI7B	ECUE	(Enjeux numeriques de l'information)		3	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPCI7C	ECUE	(Droit de la communication)		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPCU19	UE	(Langues vivantes S3)	4		Note et résultat		8		CC (Ecrit + Oral)	
PSPCI9A	ECUE	(Anglais professionnel)								
PSPCI9B	ECUE	(Anglais de la communication)								
PSPCU20	UE	(Méthodologie)	4		Note et résultat		8			
PSPC20A	ECUE	(Seminaire professionnel)							CC (Oral)	
PSPC20B	ECUE	(Design editorial (suite Adobe))			Note				CC (Ecrit)	
		(Specialisation)								
PSPCU21	UE	(Lobbying europeen)	10		Note et résultat		8			
PSPCI1A	ECUE	(Professionnels et experts de l'information europeenne)		1	Note				CT (Ecrit)	
PSPCI1D	ECUE	(Connaissance des formats publicitaires)		1	Résultat				CT (Ecrit)	
PSPCI8A	ECUE	(Communication societale et responsable)		1	Note				CT (Ecrit)	
PSPCI8B	ECUE	(Medias training)		1	Note				CC	
PSPCI8D	ECUE	(Datajournalism et mediation)		1	Note				CC	
PSPCI8F	ECUE	(Techniques de lobbying)		1	Note				CT (Ecrit)	
		(Techniques de lobbying)								
PSPD5AC2	SE	Semestre 4 Métiers du conseil, communication d'influence et relations publiques	30		Note et résultat					
PSPDU18	UE	(Seminaires fondamentaux)	6		Note et résultat		8			
PSPD18A	ECUE	(Communication publique et politique)		3	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPD22E	ECUE	(Stratégies d'influence et affaires publiques)		3	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPDU19	UE	(Langues vivantes S4)	4		Note et résultat		8		CC (Ecrit + Oral)	
PSPD19A	ECUE	(Anglais professionnel)								
PSPD19B	ECUE	(Anglais de la communication)								
PSPDU20	UE	(Méthodologie)	4		Note et résultat		8			

Code APOGEE	Nature PACOME	Libellé PACOME	Crédits	Coefficient	Modalités de collecte	Modalité spécifique d'évaluation	Note seuil (UE et EC uniquement)	Formules d'examens spécifiques (le cas échéant)	Régime standard - définition des épreuves (session 1 ou unique)	Régime standard : définition des épreuves (session 2) (le cas échéant)
	ECUE	élément constitutif exemple	0	2	3 possibilités : 1 - Note seule 2 - Note + Résultat 3 - Résultat seul	Exemple 1 : tirage au sort de 2 ECUE évaluées sur 4 Exemple 2 : une seule épreuve pour toutes le ECUE "grand oral"...	Une note-seuil de 8/20 est obligatoire pour les UE de langue vivante étrangère pour les publics étudiants non spécialisés.	Ex : pas de CC pour les étudiants salariés...	Exemple : sess 1 : CC (1h), CT(2h)	Exemple : sess 2 : CT (2h)
PSPD20A	ECUE	(Projet tuteur)		2	Note				CC	
PSPD20B	ECUE	(Stage de 3 à 6 mois)		2	Note		8		CT (Note d'activité)	
PSPDU21	UE	(Mémoire)	6		Note et résultat				CT (Mémoire)	
PSPD21A	ECUE	(Méthodologie du memoire)								
PSPD21B	ECUE	(Mémoire)								
PSPDU36	UE	(Spécialisation)	10		Note et résultat		8			
PSPDX36	ECUEc	(Un cours a choisir parmi)								
PSPD12A	ECUE	(Advocacy : ONG, société civile et mobilisations morales)		1	Note				CC (Ecrit)	
PSPD15A	ECUE	(Politiques participatives)		1	Note				CT (Ecrit)	
PSPD34B	ECUE	(Travailler avec et pour les décideurs politiques)		1	Note				CT (Ecrit)	
PSPD22D	ECUE	(Community management et réseaux sociaux)		1	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPD25A	ECUE	(Techniques de plaidoyer et pratiques de la négociation)		1	Note				CT (Ecrit)	
PSPD25B	ECUE	(Veille et management de l'information stratégique)		1	Note				CT (Ecrit)	
PSPD36A	ECUE	(Communication de crise)		1	Note				CT (Ecrit)	
PSPAC-200	AN	M1 Métiers de l'information : communication, médias, lobbying	60		Note et résultat					
PSPAC-203	AN	M2 Métiers du journalisme et enjeux internationaux	60		Note et résultat					
PSPSAC3	SE	Semestre 3 Métiers du journalisme et enjeux internationaux	30		Note et résultat					
PSPCU19	UE	UE 3 - Langues vivantes S3	4		Note et résultat		8		CC (Ecrit + Oral)	
PSPC19A	EC	Anglais professionnel S1								
PSPC19B	EC	Anglais de la communication S1								
PSPCU22	UE	UE 1 - Séminaires fondamentaux	12		Note et résultat		8			
PSPC17B	EC	Enjeux numériques de l'information		3	Note				CC (Ecrit + Oral)	
PSPC22A	EC	Datajournalism et médiation		2	Note				CC	
PSPC22B	EC	Droit des médias et déontologie de l'information		2	Note				CT (Ecrit)	
PSPC22C	EC	Comparaison internationale des cultures journalistiques		3	Note				CC	
PSPCU23	UE	UE 2 - Spécialisation	10		Note et résultat		8			
PSPC18A	EC	Connaissance des formats publicitaires			Résultat				CT (Ecrit)	
PSPC23A	EC	Stratégies numériques des médias		4	Note				CC	
PSPC23B	EC	Ecritures et connaissances des genres journalistiques		6	Note					
PSPCU24	UE	UE 4 - Méthodologie	4		Note et résultat		8			
PSPC20A	EC	Séminaire professionnel			Note et résultat				CC	
PSPC24A	EC	Design éditorial (data-visualisation)			Note				CC (Ecrit)	
PSPD5AC3	SE	Semestre 4 Métiers du journalisme et enjeux internationaux	30		Note et résultat					
PSPDU19	UE	UE 7 - Langues vivantes S4	4		Note et résultat		8		CC (Ecrit + Oral)	
PSPD19A	EC	Anglais professionnel S2								
PSPDU20	UE	UE 8 - Méthodologie	4		Note et résultat		8			
PSPD20A	EC	Projet tutoré		2	Note				CC	
PSPD20B	EC	Stage de 3 à 6 mois		2	Note				CT (Note d'activité)	
PSPDU21	UE	UE 9 - Mémoire	6		Note et résultat		8		CT (Mémoire)	
PSPD21A	EC	Méthodologie du mémoire								
PSPD21B	EC	Mémoire								
PSPDU29	UE	UE 5 - Séminaires fondamentaux	6		Note et résultat		8			
PSPD29A	EC	Ecritures audiovisuelles et marchés de la production		3	Note				CC	
PSPD29B	EC	Ecritures numériques		3	Note				CT (Ecrit)	
PSPDU30	UE	UE 6 - Spécialisation	10		Note et résultat		8		CC	

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2022/10/15-12

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 15/10/2022,
sous la présidence de Monsieur Manuel Cruz, en raison de l'empêchement de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement des études ;

Vu le règlement intérieur de l'IEP ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du cadrage des modalités de contrôle des connaissances (MCC) en licence (titre 1 et 2) à compter de l'année universitaire 2022-2023

Le conseil d'administration approuve le cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) en licence (titre 1 et 2) à compter de l'année universitaire 2022-2023 tel que présenté dans le document de cadrage annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

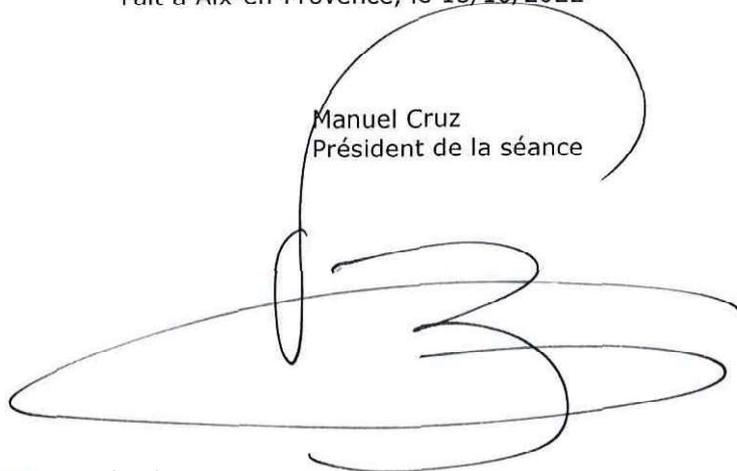
Présents et représentés : 25

Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/10/2022

Manuel Cruz
Président de la séance



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 03/11/2022

Document approuvé par la CFVU du 7 avril 2022

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences en licence : document de cadrage (à compter de l'année universitaire 2022/2023)

Les présentes M3C pourront être modifiées en CFVU et portées à la connaissance des étudiants dans les meilleurs délais en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations de licence de l'Université d'Aix-Marseille s'organisent selon trois niveaux :

- niveau 1 : le présent cadrage de l'établissement,
- niveau 2 : les prescriptions communes à l'ensemble des licences d'une même composante,
- niveau 3 : les dispositions propres à une formation : maquettes d'enseignement et M3C spécifiques aux unités d'enseignement (UE).

Les règles de niveau 2 et 3 des composantes doivent respecter strictement les règles de niveau 1 de l'établissement.

L'organisation et le déroulement des examens se conforment par ailleurs à la Charte des examens d'AMU.

1. Architecture et principes généraux d'organisation de la licence

1.A) Architecture

Chaque licence est organisée en semestres, eux-mêmes décomposés en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement (UE). A chaque UE est affecté un nombre défini de crédits (ECTS). Un semestre correspond à un total de 30 crédits minimum, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent. Une année universitaire se compose de deux semestres qui correspondent à 60 ECTS pour un rythme « régulier ». Dans le cas des doubles licences ou des parcours intensifs ou des licences avec « accès santé », l'année peut proposer un nombre de crédits surnuméraires.

Un semestre peut être constitué d'un seul ou plusieurs blocs de connaissances et de compétences.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits.

1.B) Inscriptions administrative et pédagogique

L'**inscription administrative annuelle** permet à l'étudiant de s'acquitter de ses droits de scolarité : elle n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre donc les deux semestres.

Le nombre d'inscriptions annuelles consécutives est limité à cinq et le triplement n'est pas autorisé.

Toute inscription annuelle supplémentaire éventuelle sera précédée d'un entretien d'orientation avec le responsable de la formation visée ou son représentant.

Les étudiants ayant interrompu leurs études supérieures depuis trois ans au moins bénéficient à nouveau du droit aux inscriptions administratives annuelles.

L'inscription administrative doit impérativement être complétée par une **inscription pédagogique semestrielle** : pour chaque semestre, l'étudiant se prononce sur le choix des UE dont il va suivre les enseignements, notamment dans les cas où la formation dispensée propose des éléments optionnels. Cette inscription pédagogique conditionne l'inscription aux examens.

1.C) Principes de validation des enseignements crédités

1.C)a Principes de validation des enseignements crédités

Les unités d'enseignement peuvent être acquises selon deux modalités :

- par CAPITALISATION : lorsque l'UE est validée selon les critères définis ci-après pour chaque diplôme, les crédits associés sont définitivement obtenus ;
- par COMPENSATION : lorsque la note obtenue à l'UE ne permet pas la capitalisation, l'UE peut toutefois être compensée. Cette compensation s'effectue au sein des UE définies par l'établissement. Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisés notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les M3C. L'UE déficiente est alors déclarée acquise par compensation.
- Pour une validation des acquis de l'expérience partielle (VAE partielle), les UE ne peuvent être acquises que par capitalisation.

Les éléments pédagogiques affectés d'une validation d'acquis sans note ou d'une dispense d'examen ne sont pas pris en compte dans les calculs de moyennes numériques. Celles-ci sont établies sur la base des moyennes des UE pondérées selon les crédits afférents.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences propres à chaque formation sont exposées en détail dans le niveau 3 et publiées sur les sites web des composantes : il appartient à chaque étudiant d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément.

Les semestres sont construits pédagogiquement de manière à donner à l'étudiant la possibilité d'élaborer progressivement son projet de formation.

1.C)b) Détermination de la mention obtenue au diplôme

Elle se fait sur la base de la moyenne générale (MG) des années composant le diplôme selon les paliers suivants :

- * $10 \leq MG < 12/20$: mention Passable,
- * $12 \leq MG < 14/20$: mention Assez Bien,
- * $14 \leq MG < 16/20$: mention Bien,
- * $16 \leq MG < 18/20$: mention Très Bien,
- * $18 \leq MG \leq 20/20$: mention Très Bien avec félicitations du jury.

Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur diplôme à l'université d'Aix-Marseille, le calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de la moyenne des semestres validés au sein de cette université.

Pour un diplôme obtenu par validation des acquis de l'expérience totale (VAE totale), aucune mention n'est attribuée.

2. Evaluation et validation de la licence

2.A) Organisation et règles du contrôle des connaissances et des compétences

2.A)a) Organisation du contrôle des connaissances et des compétences

Les enseignements semestriels donnent lieu à une évaluation des acquis dont les modalités d'organisation relèvent du seul choix de la composante dans le respect de la réglementation.

Dans cette perspective, trois types d'organisation du contrôle des connaissances et des compétences sont possibles au sein d'une UE :

- évaluation au seul moyen d'un contrôle terminal (CT) ;
- évaluation à l'issue d'une combinaison entre contrôle terminal et contrôle continu selon des pondérations fixées par la composante (CCP) ;
- évaluation au moyen d'un contrôle continu intégral (CCI).

Lorsque le CCI est instauré pour une UE, celui-ci se compose d'au moins trois épreuves réparties dans le semestre. Aucune des épreuves organisées dans le cadre du CCI ne peut représenter plus de 50 % de la note finale de l'UE.

2.A)b) Organisation des évaluations propres à chaque formation (niveau 3)

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Cette seconde chance peut revêtir la forme :

- d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;
- d'une évaluation continue intégrale (CCI). Cette seconde chance est alors comprise dans les modalités de mise en œuvre de cette évaluation.

1°/ Dans le cas d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale quelles que soient les modalités de cette dernière (CT, CCI ou CCP) :

- Les UE devant être réévaluées en seconde chance seront celles qui n'auront été acquises ni par capitalisation ni par compensation à l'issue de la session initiale d'évaluation.
- Toutefois, la composante peut décider de mettre en œuvre une organisation globalisée de l'évaluation au sein de regroupements cohérents d'UE. Dans cette hypothèse, la seconde chance pourra concerner des UE déjà validées si elles figurent au sein d'un regroupement d'UE non validé. La note de la seconde chance remplacera alors la note de l'évaluation initiale pour :
 - les UE qui n'avaient été acquises ni par capitalisation ni par compensation ;
 - les UE acquises par capitalisation ou par compensation seulement lorsqu'elle sera supérieure à la note obtenue à l'évaluation initiale.

Pour les travaux pratiques ainsi que pour les UE et éléments constitutifs d'UE ayant fait l'objet d'un contrôle continu partiel durant le semestre, l'opportunité de conserver ou non les notes de contrôle continu de l'évaluation initiale pour l'évaluation supplémentaire est laissée à l'appréciation de la composante.

2°/ Dans le cas d'une évaluation continue intégrale (CCI) :

Trois épreuves minimum sont organisées par UE à chaque semestre. La seconde chance est alors définie, dans les conditions fixées par le niveau 3 des M3C selon l'une des modalités suivantes :

- la dernière épreuve du CCI représente la seconde chance. Elle prend en compte la meilleure note obtenue entre d'une part la moyenne des notes à toutes les épreuves et d'autre part la moyenne des notes obtenues à toutes les épreuves exceptées la dernière ;
- la dernière épreuve porte sur l'ensemble de l'enseignement qui fait l'objet de cette évaluation continue intégrale. La seconde chance prend en compte la meilleure note obtenue entre d'une part la moyenne des notes à toutes les épreuves et d'autre part la note de la dernière épreuve ;
- la mise en œuvre d'une évaluation supplémentaire après la publication des résultats de l'évaluation initiale (cf. 1°).

2.A)c) Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits dans une licence sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à toutes les activités pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, enseignements à distance, enseignements mobilisant les outils numériques, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs et examens)

faisant partie du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera exercée dans des conditions fixées par la composante.

Les étudiants préparant le diplôme national de licence doivent en outre respecter les engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre du contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Tout étudiant est tenu de se présenter à toutes les évaluations auxquelles il est convoqué. Dans le cas contraire, il sera automatiquement déclaré « défaillant », sans application des règles de compensation précisées dans le paragraphe 2.B).

2.B) Critères de validation des connaissances et des compétences appliqués dans l'établissement

2.B)a) Validation de l'UE et du regroupement cohérent d'UE

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20.

Lorsque l'UE n'est pas acquise par capitalisation, elle peut être acquise par compensation. Cette compensation s'effectue au sein des UE définies par l'établissement. Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisés en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les M3C. Lorsque la note à l'UE est inférieure à 10/20 mais que l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent d'UE organisé notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les M3C, l'UE est alors validée par compensation.

Un regroupement cohérent d'UE est acquis par capitalisation dès lors que la moyenne des UE qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Si l'UE comporte des éléments constitutifs (ECUE), la note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans les dispositions particulières propres à la formation (niveau 3 des M3C). Ces éléments constitutifs sont également considérés comme définitivement validés, quelle que soit la note attribuée à chacun d'eux dès lors que l'UE est capitalisée ou compensée.

Les éléments constitutifs ne sont pas capitalisables ; la note supérieure ou égale à dix sur vingt pour un élément constitutif au sein d'une UE non capitalisée ou non compensée peut néanmoins être conservée pour les différentes évaluations d'une même année universitaire, dans des conditions fixées par la composante.

Toute UE obtenue, par capitalisation ou par compensation, l'est définitivement, sans possibilité de renonciation, sous réserve des dispositions du 2.A)b)1°.

2.B)b) Validation du semestre et de l'année

Que le semestre soit organisé en un ou plusieurs blocs de connaissances et de compétences, la note du semestre est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des UE qui le composent, à laquelle s'ajoutent d'éventuels points de bonification (cf. paragraphe 4.).

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre, à l'année et au diplôme. Les blocs de connaissances et de compétences se compensent entre eux (sauf modalités dérogatoires prévues au 2.D)).

Le semestre est validé dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20 : il est alors capitalisé.

Si la note au semestre est inférieure à 10/20, celui-ci peut être compensé par l'autre semestre du même parcours de formation, comme suit :

- les semestres 1 et 2 se compensent ;
- les semestres 3 et 4 se compensent ;
- les semestres 5 et 6 se compensent.

Les semestres relevant de niveaux différents ne peuvent se compenser entre eux à l'intérieur de la licence.

Qu'il soit validé par capitalisation ou par compensation, un semestre acquis confère dans tous les cas à l'étudiant l'ensemble des crédits correspondants.

L'année est validée dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est supérieure ou égale à 10/20 (que les deux semestres soient capitalisés, ou que l'un d'entre eux soit compensé). Seul un semestre précédemment capitalisé participe à la compensation, qui intervient à l'issue soit du semestre impair soit du semestre pair.

Si deux semestres se compensent au sein d'une même année (au sens du point 2.B)b)), les crédits annuels sont considérés comme acquis.

2.B)c) Validation de la licence

La délivrance de la licence est subordonnée à la validation de chacune des années qui la composent et entraîne l'obtention de 180 crédits. Les différentes années de licence ne se compensent pas entre elles. Une validation du diplôme par compensation entre les niveaux annuels ne peut être prononcée que sur décision du jury.

S'agissant spécifiquement des compétences linguistiques, les modalités du contrôle permettent de vérifier la progression de l'étudiant entre l'entrée en licence et l'obtention du diplôme.

Une certification du niveau qu'il a obtenu dans la langue choisie, défini en référence au cadre européen, est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence.

Cette certification concerne au moins la langue anglaise. La justification de la présentation à une certification en langue anglaise conditionne la délivrance du diplôme.

Délivrance du DEUG :

Le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) peut être délivré sur demande expresse de l'étudiant, dès lors que celui-ci a validé les première et deuxième années (120 ECTS) du diplôme de licence.

2.B)d) Absence de note éliminatoire

Il n'existe aucune note éliminatoire au sein de la licence, qu'il s'agisse de la validation des éléments constitutifs d'UE, de l'UE, des blocs de connaissances et de compétences, du semestre, de l'année ou du diplôme.

2.C) Règles de progression

Pour accéder à l'année supérieure, un étudiant doit avoir validé l'année en cours (obtention des crédits de L1 nécessaire pour passer en L2, obtention des crédits de L2 nécessaire pour passer en L3). Dans le cas contraire, l'étudiant est déclaré ajourné.

Néanmoins, et sur décision du jury, les aménagements suivants sont possibles, notamment à l'issue de la première session du semestre impair :

- un étudiant ajourné ayant acquis au moins la moitié des crédits sur l'ensemble des crédits annuels peut être autorisé à présenter par anticipation certaines UE de l'année supérieure, dans une limite de 18 crédits. Il est alors déclaré ajourné redoublant (AJRE) ;

- un étudiant ajourné ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année peut être autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure : il est alors déclaré ajourné autorisé à continuer (AJAC).

L'accès à la troisième année de la licence n'est possible, sur décision du jury, que si l'étudiant a entièrement validé la première année et 80 % des ECTS de deuxième année.

2.D) Modalités dérogatoires

2.D)a) Parcours d'accompagnement

Les parcours d'accompagnement conçus à l'attention des étudiants de L1 admis en « oui-si » ou assimilés, pourront déroger aux règles ci-dessus décrites. Ces adaptations seront précisées dans le niveau 2 ou le niveau 3 des modalités de contrôle des connaissances.

Le redoublement dans ces parcours d'accompagnement est soumis à la décision du jury dans des conditions fixées par la composante dans le niveau 2 des modalités de contrôle des connaissances.

2.D)b) Licence « accès santé » (L.AS)

Les modalités de contrôle des connaissances des licences « accès santé » et du parcours spécifique accès santé (PASS) sont décrites dans des documents de cadrage spécifiques.

2.D)c) Licence en rythme intensif (DREAM*U)

Pour les licences en rythme intensif dans le cadre de l'expérimentation DREAM*U, les UE sont réparties en deux blocs : les UE fondamentales et les autres. Les UE fondamentales sont définies pour chaque formation et sont consultables dans le niveau 3 des M3C. Les UE fondamentales se compensent entre elles et les autres UE se compensent aussi entre elles au sein d'un même bloc et d'un même semestre. Il n'y a pas de compensation entre les blocs.

Le semestre est validé sous la double condition suivante :

- obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 sur l'ensemble des UE du semestre,
- obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 sur les seules UE fondamentales du semestre.

Si le semestre n'est pas capitalisé, celui-ci peut être compensé par l'autre semestre de même niveau et du même parcours de formation, la compensation ne prenant en compte que les blocs de même nature.

Qu'il soit validé par capitalisation ou par compensation un semestre acquis confère l'intégralité des crédits prévus dans la maquette des enseignements.

Sur décision du jury, l'étudiant qui n'a pas validé les ECTS correspondant au rythme intensif mais qui a obtenu les ECTS correspondant au rythme régulier pourra être réorienté dans un parcours en rythme régulier.

L'année est validée dès lors que les deux semestres qui la composent sont acquis par capitalisation ou par compensation.

3. Prise en compte des absences

3.A) Absence à un examen terminal

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne au semestre et donc l'invalidation du semestre et par conséquent de l'année.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle terminal bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée.

Une commission *ad hoc* de composante est compétente pour statuer sur ces demandes. Elle apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ;
- événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

3.B) Absence à une évaluation de contrôle continu

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient à la composante d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.

3.C) Etudiants en régime spécial d'études (RSE)

Les étudiants en RSE peuvent notamment prétendre à des examens adaptés (dispense de contrôle continu et inscription au contrôle terminal) et à des évaluations aménagées dans le cas d'un contrôle continu intégral selon les modalités fixées par la composante.

4. Bonification semestrielle

La pratique d'une ou de deux activités facultatives donnant lieu à un bonus semestriel est possible : ce choix sera exprimé par l'étudiant à l'occasion de son inscription pédagogique semestrielle.

La nature de ces activités relèvera de l'une des catégories suivantes : 1) sport, 2) engagement étudiant, 3) approfondissement des connaissances, 4) culture, 5) créativité et entrepreneuriat. Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante (cf. Charte des bonus). Il appartient à l'étudiant de se renseigner auprès des services compétents de son UFR/département/école/institut.

La bonification ainsi obtenue se traduit par une majoration de la moyenne des UE du semestre, dans le respect d'un plafond fixé à 0.5 point d'augmentation, quel que soit le nombre d'activités effectivement suivies par l'étudiant.

Un bonus pris en compte lors de l'évaluation initiale sera utilisé pour toutes les évaluations d'une même année universitaire. En revanche, dans le cas où un étudiant ajourné doit repasser son semestre l'année suivante, il ne conservera pas le bénéfice des points de bonus obtenus.

Un bonus semestriel ne peut être pris en compte si l'activité bonifiée est identique au contenu d'un enseignement obligatoire ou optionnel présent dans le semestre.

5. Stages facultatifs

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs, obligatoirement accompagnés d'une convention. Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation non créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

ANNEXE

Référence des textes juridiques applicables

dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et de compétences

- le code de l'éducation et notamment ses articles L 612-6; L 612-6-1 et L 613-1, D 612-32-1 à D 612-326-5 et D 612-33 à D 612-36-4,
- l'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.
- l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,
- l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur,
- l'arrêté du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie,

Titre II : Conditions particulières propres à la licence d'administration publique préparée à l'IEP (parcours Science politique).

1. Accession à la Licence

L'accession à la Licence d'Administration Publique Parcours-type Science politique (L3) est de droit pour les titulaires d'une L2 d'Administration Publique obtenue à l'Université d'Aix-Marseille. Elle est aussi accessible, après sélection sur dossier, aux autres étudiants détenteurs d'un niveau équivalent à 120 crédits ECTS validés.

2. Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits sont soumis à une obligation d'assiduité concernant l'ensemble des enseignements du cursus.

Les absences doivent être dûment justifiées dans un délai de 5 jours ouvrés auprès de la scolarité de la LAP (réduit à deux jours ouvrés pour les étudiants en alternance).

3. Constitution du Jury d'examen

Sur proposition du directeur de l'IEP, le Président d'AMU nomme le président et les membres du jury d'examen.

Le jury se prononce sur l'acquisition des UE ainsi que sur la validation de chaque semestre et sur la validation de la Licence.

Lors de la délibération, le jury peut accorder " des points de jury " dans la limite de 5% du total général maximal.

Règlement d'examen et MCC de la Licence d'administration publique, parcours Science politique

4. Validation des UE

L'année de L3 se décompose en deux semestres. Une session d'examens est prévue à chaque semestre. A chacun des semestres sont affectés 30 crédits ECTS, répartis par UE.

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20. La note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans le tableau figurant au niveau 3.

Les éléments constitutifs ne sont pas capitalisables ; la note supérieure ou égale à 10/20 pour un élément constitutif au sein d'une UE non capitalisée ou non compensée est conservée pour la seconde session.

Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre. L'UE est alors validée par compensation.

5. Validation du semestre

Chacun des semestres de la LAP (30 crédits) est validé soit par l'obtention et la capitalisation de chacune des UE qui le composent soit par compensation entre les UE d'un même semestre.

La note du semestre est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des UE qui le composent. Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre.

Le semestre est validé dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20 : il est alors capitalisé.

Un semestre peut être validé par compensation si la note obtenue par calcul de la moyenne des deux semestres de l'année est supérieure ou égale à 10/20. Dans le cas contraire, l'étudiant passe une 2e session d'examen

6. Validation de la LAP

La validation de la Licence d'Administration Publique Science politique (L3) est subordonnée à l'obtention des 60 crédits ECTS requis. L'année est validée dès lors que la moyenne des deux semestres qui la composent est supérieure ou égale à 10/20. Les semestres se compensent.

La validation de l'année de la LAP (60 crédits) entraîne de droit l'obtention et la délivrance du diplôme de Licence (180 Crédits).

7. Les défaillances aux épreuves terminales

Le semestre n'est validé que lorsque le candidat a présenté et validé l'ensemble des épreuves terminales prévues.

Le statut « défaillant » est attribué à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen.

Les étudiants absents lors d'une épreuve terminale bénéficient d'un délai de 5 jours ouvrés pour justifier leur absence auprès de la scolarité de la LAP (réduit à deux jours ouvrés pour les étudiants en alternance). Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution peut être organisée et accordée aux étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse et dont l'absence a été justifiée.

Une commission, composée du président du jury de la LAP et de deux de ses membres, statue sur le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ;
- événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

Dans le cadre des épreuves évaluées en contrôle continu, l'absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation ne pourra donner lieu à l'application de la disposition des deux alinéas précédents.

8. Redoublement

En cas de défaillance, l'étudiant pourra bénéficier de deux inscriptions consécutives maximum en Licence 3. Toute inscription annuelle supplémentaire éventuelle ne pourra être accordée que sur dérogation du Président de l'Université d'Aix-Marseille.

La règle de l'alinéa précédent s'applique aux candidats qui n'auraient pas obtenus les notes ou moyennes nécessaires à la validation de la LAP.

En cas de redoublement, l'étudiant doit se réinscrire pour l'année concernée et valider les UE non validées au cours de l'année précédente.

9. Modalités d'évaluation

Chaque unité d'enseignement donne lieu à une évaluation.

L'évaluation pourra prendre la forme d'écrits et/ou d'oraux, d'un contrôle continu ou terminal.

Les modalités de contrôle des connaissances sont mises en œuvre dans les conditions fixées au niveau 3.

Titre III : Modalités de contrôle des connaissances des maquettes détaillées des enseignements (niveau 3 : UE)

La maquette détaillée des enseignements de la licence d'administration publique, parcours science politique et leur MCC sont consultables sur le site web de l'IEP à l'adresse suivante : <https://www.sciencespo-aix.fr/contenu/pedagogie/>

Liste des aménagements proposés par l'IEP pour les épreuves d'examen et concours des étudiants en situation de handicap (annexe à la Charte des examens)

En application du décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap, les composantes doivent indiquer dans leur document de cadrage de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de niveau 2 (L/LP/M) et dans le règlement des études pour les autres diplômes, la liste des aménagements applicables lors de leurs examens et concours au regard de la liste de niveau 1 ci-dessous.

Lorsque tout ou partie des aménagements de la liste de niveau 1 n'est pas proposé par la composante dans ses M3C, l'étudiant doit en être informé. Si l'étudiant souhaite demander d'autres aménagements, il suit la procédure habituelle, en prenant rendez-vous avec un médecin du SIUMPPS.

Liste de niveau 1 :

-
- Temps majoré pour les épreuves écrites (1/3 temps).
- Temps majoré pour les épreuves orales (1/3 temps).
- Si préparation écrite des épreuves orales : temps majoré (1/3 temps).
- Secrétaire pour l'épreuve rédactionnelle ou orale et/ou QCM.
- Prêt d'un ordinateur AMU non équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle.
- Prêt d'un ordinateur AMU équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle.
- Agrandissement A3 des sujets d'examen.
- Autorisation d'utiliser une trousse médicale.
- Autorisation de sortir de la salle dans la limite du tiers temps.
- Autorisation de se restaurer et de s'hydrater.
- Mise à disposition de matériel spécifique : ... (exemple : lampe, chaise).
- Autorisation port de matériel spécifique : ... (exemple : bouchons d'oreilles).
- Salle particulière.
- Placement spécifique dans la salle : côté couloir ou fenêtre / 1^{er} ou dernier rang / proche de la sortie.